

19.56  
RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

**DOCUMENT DE POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE -  
2011-2015**

**REVUE ANNUELLE**

UNITÉ DE  
COORDINATION ET  
DE SUIVI DE LA  
POLITIQUE  
ECONOMIQUE



**RAPPORT**

**2012**

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

## Table des matières

Liste des figures .....	3
Liste des tableaux .....	3
Liste des abréviations, acronymes et sigles.....	4
<b>CONTEXTE GENERAL.....</b>	<b>7</b>
0.1- Contexte de la revue .....	7
0.2- Méthodologique de la revue.....	7
<b>I- Analyse du cadre macroéconomique et du profil de la pauvreté .....</b>	<b>9</b>
1.1- Situation macroéconomique.....	9
1.2- Profil de la Pauvreté .....	12
<b>II- Bilan annuel des politiques publiques.....</b>	<b>14</b>
2.1- Axe1 : Création d'opportunités économiques et de richesses.....	14
2.1.1- Secteurs productifs.....	14
2.1.2- Secteurs d'appui à la production.....	17
2.2- Axe 2 : Services sociaux de base, Protection sociale et Développement durable.....	19
2.2.1- Services sociaux de base.....	19
2.2.2- Protection sociale et gestion des risques de catastrophes.....	24
2.3- Axe 3 : Gouvernance, décentralisation et droits humains .....	27
2.3.1 Réforme de l'Etat et Gestion budgétaire .....	27
2.3.2- Gouvernance locale et décentralisation.....	29
2.3.3- Gouvernance judiciaire et droits humains .....	30
<b>III- Perspectives à court et moyen termes .....</b>	<b>31</b>
3.1- Elargissement des bases d'une croissance forte et durable.....	31
3.2- Développement inclusif du capital humain .....	31
3.3- Renforcement de la gouvernance .....	33
<b>Conclusion et Recommandations.....</b>	<b>34</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>36</b>

## Liste des figures

Figure 1: Taux de croissance du PIB réel de 2000 à 2011 .....	9
Figure 2: Evolution du taux de pauvreté .....	12
Figure 3: Taux d'activité .....	24

## Liste des tableaux

Tableau 1: Réalisations des programmes de prise en charge des groupes vulnérables .....	25
---	----

## Liste des abréviations, acronymes et sigles

ÉLÉMENT	LIBELLÉ
ACDI	Agence canadienne de développement international
ADEPME	Agence de développement des petites et moyennes entreprises
ADM	Agence de développement municipal
AFD	Agence française de développement
AICD	Africa Infrastructure Country Diagnostic
ANSD	Agence nationale de la statistique et de la démographie
APC	Approche par les compétences
ARMP	Agence de régulation des marchés publics
ARV	Anti rétroviraux
ASER	Agence sénégalaise d'électrification rurale
BCI	Budget consolidé d'investissement
BHS	Banque de l'habitat du Sénégal
BOAD	Banque ouest-africaine pour le développement
CE2	Classe élémentaire 2
CE1	Classe élémentaire 1
CI	Classe d'initiation
CLM	Cellule de lutte contre la malnutrition
CPCCI	Cellule de programmation, de coordination statistique et de coopération internationale
CPN4	Consultation prénatale 4
CR	Communauté rurale
CSA	Commissariat à la sécurité alimentaire
CSS	Caisse de sécurité sociale
CTPS	Comité technique des programmes statistiques
DAEMO	Direction de l'action éducative en milieu ouvert
DB	Direction du budget
DCEF	Direction de la coopération économique et financière
DCL	Direction des collectivités locales
DDI	Direction de la dette et de l'investissement
DGCPT	Direction générale de la comptabilité publique et du trésor
DGF	Direction générale des finances
DGID	Direction générale des impôts et domaines
DPES	Document de politique économique et sociale
DPRE	Direction de la planification et de la réforme de l'éducation
DRS-SFD	Direction de la réglementation et de la supervision des systèmes financiers décentralisés
EDS/MICS	Enquête démographique et de santé à indicateurs multiples
EFI	École de formation des instituteurs
EIE	Évaluation d'impact environnemental
FDD	Fonds de dotation de la décentralisation
FECL	Fonds d'équipement des collectivités locales
FESMAN	Festival mondial des arts nègres
FPT	Formation Professionnelle et Technique
FSE	Fonds de Soutien à l'Énergie
FRIES	Fonds de renforcement institutionnel du secteur de l'environnement au Sénégal
GAR	Gestion axée sur les résultats de développement

IDA	Association internationale de développement
IMF	Institutions de microfinance
IPRES	Institut de prévoyance retraite du Sénégal
IPSEV	Initiative de protection sociale des enfants vulnérables
ISPE	Instrument de soutien à la politique économique
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
MCA	Millenium challenge Account
MEF	Ministère de l'économie et des finances
MW	Méga watt
MSM	Men sexing with men
NBE	Nomenclature budgétaire de l'Etat
NETS	Nutrition ciblée sur l'enfant et transferts sociaux
NPNE	Nouvelle politique nationale de l'emploi
OEV	Orphelins et enfants vulnérables
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
ORSEC	Organisation des Secours
PADAER	Programme d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural
PADERCA	Projet d'appui au développement rural en Casamance
PAM	Programme alimentaire mondial
PAPA	Projet d'appui aux personnes âgées
PAPIL	Projet d'appui à la petite irrigation locale
PAR	Portefeuille à risque
PARI	Programme d'aide à la recherche industrielle
PCE	Plan comptable de l'Etat
PEA	Perspectives économiques africaines
PEPAM	Projet eau potable et assainissement du millénaire
PEQT	Projet d'éducation de qualité pour tous
PESI	Partenariat éducatif de solidarité internationale
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petite et moyenne entreprise
PNAR	Programme national d'autosuffisance en riz
PNDL	Programme national de développement local
PNDS	Programme national de développement sanitaire
PNG	Position nette du Gouvernement
PPP	Partenariat public privé
PRBF	Plan des réformes budgétaires et financières
PREMST	Projet de renforcement de l'enseignement des mathématiques, des sciences et de la technologie
PROCAS	Programme d'appui au développement socio économique pour la paix en Casamance
PVVIH	Personnes vivant avec le VIH
RBC	Réadaptation à base communautaire
RGCP	Règlement général sur la comptabilité publique
RNA	Régénération naturelle assistée
SAED	Société d'aménagement et d'étude du delta du fleuve Sénégal
SAR	Société africaine de raffinage
SCA	Stratégie de croissance accélérée
SENELEC	Société nationale d'électricité

SFD	Système financier décentralisé
SICAP	Société immobilière du Cap-Vert
SNECRM	Stratégie nationale d'extension de la couverture du risque maladie
SN HLM	Société nationale des habitations à loyer modéré
SNIS	Service national de l'information sanitaire
SODAGRI	Société de développement agricole et industriel
SONES	Société nationale des eaux du Sénégal
SONU	Soins obstétricaux et néonataux d'urgence
SRAT	Service régional de l'aménagement du territoire
TAP	Taux d'achèvement du primaire
TBA	Taux brut d'admission
TBS	Taux brut de scolarisation
TOFE	Tableau des opérations financières de l'Etat
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UCSPE	Unité de coordination et de suivi de la politique économique
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UIT	Union internationale des télécommunications
UNICEF	Organisation des nations unies pour l'enfance
USAID	Agence des Etats-Unis pour le Développement International
VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine/ Syndrome immunodéficience acquise
ZAC	Zone d'aménagement concerté

## CONTEXTE GENERAL

### 0.1- Contexte de la revue

Le Sénégal a élaboré dans une démarche consensuelle, pour la période quinquennale 2011-2015, un Document de Politique Economique et Sociale (DPES) qui constitue le nouveau cadre de référence en matière d'intervention pour tous les acteurs au développement. La nouvelle stratégie s'inscrit dans une vision à long terme et vise, au-delà de la consolidation des efforts de réduction de la pauvreté, à asseoir les conditions d'une émergence économique et à accélérer l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), d'ici à 2015.

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie, le Sénégal s'est engagé auprès de ses partenaires à rendre compte des réalisations à travers l'organisation de revues annuelles conjointes, sur la base d'un rapport d'avancement des activités prioritaires déclinées dans le DPES. Ces revues devront se tenir dans un processus de dialogue dynamique, participatif, basé sur des principes de transparence et impliquant l'ensemble des acteurs engagés dans la mise en œuvre de la politique de développement économique et social du Sénégal.

La revue annuelle fait partie intégrante du système national de suivi/évaluation de la politique économique et s'inscrit dans la mise en œuvre de certains principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, en l'occurrence la gestion axée sur les résultats de développement et la responsabilité mutuelle.

L'exercice de revue annuelle vise à partager les résultats de suivi-évaluation et à réorienter les actions, pour une meilleure mise en œuvre de la stratégie. Il permet : (i) de fournir des données et des analyses utiles, puis d'avoir une appréciation globale sur la mise en œuvre du DPES ; et (ii) de dégager des mesures correctives nécessaires, en vue de faire face aux contraintes à la bonne exécution des actions.

Le contexte assez particulier, marqué par la tenue d'élections présidentielle et législative et leurs divers effets sur le fonctionnement des structures de l'Etat, explique en partie le retard dans l'organisation de la revue 2012. Compte tenu de ces facteurs, la feuille de route a été élaborée en prenant en considération les changements institutionnels possibles et la situation transitoire du pays.

### 0.2- Méthodologique de la revue

Du point de vue méthodologique, la préparation de la revue annuelle a été arrimée à une approche participative impliquant différents acteurs. A cet effet, deux (2) comités techniques ont été mis en place pour conduire les travaux préparatoires. Il s'agit:

- du *comité de suivi des indicateurs*, piloté par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), qui a veillé au renseignement des indicateurs retenus dans la liste restreinte et procédé à l'analyse de leur évolution par rapport aux réalisations de 2010 et aux cibles fixées pour 2011, et en relation avec les OMD;

- et du *comité d'évaluation et de mise à jour du Plan d'Actions Prioritaires*, présidé par la Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF) qui a procédé à l'analyse de l'état de la programmation et de l'exécution du PAP/DPES dans le Budget Consolidé d'Investissement (BCI).

Ces deux comités ont produit des rapports de contribution qui ont servi d'input au rapport de synthèse de la revue 2012. Dans la phase de validation technique, les différentes *Commissions d'acteurs* formulent leurs observations sur le document provisoire. Et, par la suite, le Gouvernement, de concert avec l'ensemble des acteurs, procède à la validation politique du rapport de revue.

Le présent rapport donne un aperçu de l'état d'avancement de la mise en œuvre du DPES en 2011, à travers:

- l'évolution des performances macroéconomiques;
- le bilan des réalisations sectorielles;
- l'analyse de l'évolution des indicateurs;
- l'exécution financière du Programme d'Actions Prioritaires (PAP);
- et les principales recommandations pour améliorer la mise en œuvre du DPES.

## I- Analyse du cadre macroéconomique et du profil de la pauvreté

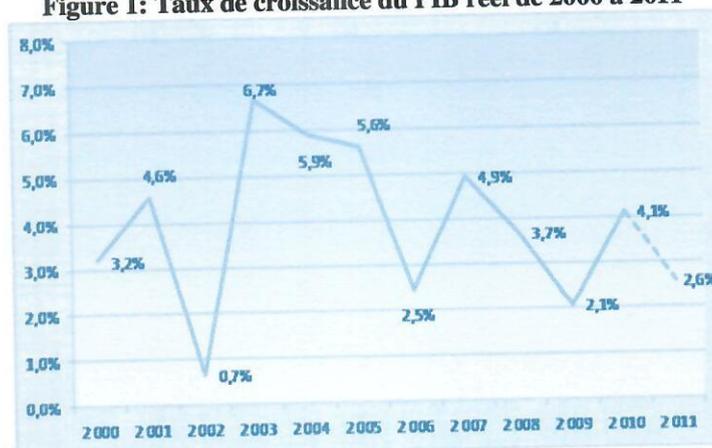
La stabilité du cadre macroéconomique constitue un facteur essentiel pour favoriser la croissance économique à travers des investissements productifs, le renforcement de l'efficacité de la gestion budgétaire et la lutte contre la pauvreté. La mise en œuvre efficace de l'Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE), de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA), le respect des critères de convergence communautaire ainsi que la mobilisation des financements du plan d'actions du DPES<sup>1</sup>, sont, entre autres, les principaux résultats prévus pour l'année 2011.

### 1.1- Situation macroéconomique

L'économie africaine, qui avait rebondi à la suite de la crise économique mondiale de 2009, a marqué le pas avec une croissance en recul qui est passé de 5 % en 2010, à 3,4 % en 2011.

L'économie sénégalaise a été marquée, en 2011, par un ralentissement de l'activité économique qui s'est traduit par une perte de points de croissance. En effet, le taux de **croissance** du PIB est estimé à 2,6% en 2011 contre 4,1% en 2010. Ce résultat est en deçà de la cible du DPES (4,8%). Ce ralentissement est lié essentiellement à la persistance des délestages pendant les neuf (9) premiers mois de l'année et les contreperformances notées dans le secteur primaire qui a reculé de 10,8% en 2011, contre 5% en 2010, et en particulier, dans le sous-secteur agricole (-21,6%). Par contre, les sous-secteurs de l'élevage et de la pêche ont enregistré des évolutions positives, respectivement de 1,9% et 3,1%, atténuant ainsi la baisse observée dans le secteur primaire.

Figure 1: Taux de croissance du PIB réel de 2000 à 2011



Source : SEF, DPEE 2012

Le PIB non-agricole s'est nettement renforcé en 2011, avec une progression de 4,8%, contre 4% en 2010. Cette amélioration traduit le dynamisme du secteur secondaire (+7,2%), conjugué à la poursuite du redressement du secteur tertiaire (+4%). Les performances enregistrées sont à la faveur de la bonne tenue des industries extractives (17,5%), des industries chimiques (12,4%), mais également des activités de construction (15%). Cette redynamisation intervient dans un contexte d'amélioration de la

<sup>1</sup> Le scénario de programmation financière du DPES en 2011, correspond au scénario de base (Cf. ISPE), à l'exception du sous-secteur de l'Energie pour lequel 70 milliards F CFA de besoin additionnel était attendu.

fourniture d'électricité à la faveur de la mise en œuvre du plan «Takkal», notamment sur le dernier trimestre de l'année 2011.

Le **taux d'inflation annuel moyen** s'est stabilisé à 3,4% en 2011, soit une augmentation de 2,2 points par rapport à 2010 (1,2%). Ce résultat est légèrement supérieur à celui prévu par le critère de convergence de l'UEMOA (inférieur à 3%), mais reste en-dessous de la moyenne communautaire qui a atteint 3,9%. Les niveaux d'inflation les plus élevés ont été enregistrés en Guinée-Bissau (5,1%) et en Côte-d'Ivoire (4,9%). Cette augmentation des prix intérieurs a reflété la hausse enregistrée par les prix de produits alimentaires et de boissons non alcoolisées (+6,7%), du poste «logements, eau, électricité, gaz et autres combustibles» (+3,1%) et du «transport» (+5,5%). La tendance inflationniste est liée à la forte pression des cours mondiaux des produits alimentaires et énergétiques sur le marché international. En effet, sur le marché des matières premières, les cours sont restés à des niveaux élevés soutenus par la vigueur de la demande des économies émergentes, mais également par le ralentissement de la production.

Le niveau défavorable des prix intérieurs, combiné à l'appréciation du franc CFA par rapport aux monnaies des principaux partenaires commerciaux (+0,9%), a occasionné des pertes de compétitivité estimées à 0,5%, comparativement à 2010. Par rapport aux pays membres de l'UEMOA, la perte est estimée à 0,2%.

S'agissant du **Taux d'investissement global**, il a connu, en 2011, une quasi-stagnation en passant de 22,2% à 22,4%. Cependant, il reste légèrement en-dessous de la cible de 2011 (22,50%). En effet, la **Formation Brute de Capital Fixe (FBCF)<sup>2</sup>** s'est légèrement redressée en 2011, avec une augmentation estimée à 2,2%, après celle enregistrée en 2010 (1,5%), sous l'effet de la **FBCF privée**. Cette dernière s'est renforcée de 4% en 2011 (contre un repli de 1,4% en 2010) en raison de l'amélioration du climat des affaires. En revanche, la **FBCF publique** s'est repliée de 1,9% en 2011, contre une hausse de 9,1% en 2010, la totalité des investissements prévus au titre du Plan «Takkal» n'ayant pas été exécutée du fait du retard enregistré dans le démarrage.

Concernant les **finances publiques**, la gestion budgétaire a été caractérisée par un accroissement modéré des ressources budgétaires et une augmentation significative des dépenses dans un contexte de ralentissement de l'activité économique. Les ressources globales mobilisées (recettes budgétaires, Fonds de Soutien à l'Energie et dons) ont enregistré une progression de 9,1% pour se situer à 1 525,6 milliards de FCFA. Les dépenses totales et les prêts nets, chiffrés à 1 973,4 milliards de FCFA, se sont inscrits en hausse de 14,1%. Les dépenses d'investissement sur ressources internes ont contribué pour 67,6% aux dépenses totales d'investissement de 2011, contre 59,3%, l'année précédente. Par ailleurs, le **ratio des dépenses en capital** sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales est ressorti à 39,5% en 2011, contre 36,5% en 2010, soit largement au-dessus du seuil communautaire de l'UEMOA fixé à 20%.

Quant au Plan d'Actions du DPES, la programmation<sup>3</sup> de 2011 correspond à celle arrêtée dans le scénario de base (scénario tendanciel) à l'exception d'un besoin additionnel de 70 milliards de F CFA

<sup>2</sup> Le taux d'investissement est mesuré par la FBCF.

<sup>3</sup> Elle correspond à 1 008,9 milliards de F CFA dans le scénario optimiste du DPES.

prévu pour le sous-secteur de l'énergie. Ainsi, le montant programmé (hors fonctionnement) représente 9 388,7 milliards de F CFA. En termes d'exécution des ressources, seuls 6 548,5 milliards de F CFA ont été mobilisés, soit un taux d'exécution<sup>4</sup> de l'ordre 65%. Par rapport au scénario bas<sup>5</sup> avec un montant (hors fonctionnement) de 670,4 milliards de F CFA, le taux d'exécution<sup>6</sup> s'élèverait à 98%. Au total, la mobilisation des investissements publics semble plus conforme à celle d'un scénario sous contrainte, à savoir le scénario pessimiste, tel que défini dans le DPES, à l'effet d'exécuter essentiellement les actions prioritaires. Ce résultat pose une fois de plus la problématique de la crédibilité des prévisions et de l'exécution des dépenses d'investissement public.

Ainsi, le déficit public s'est détérioré de 1,3% du PIB en passant de 333,7 milliards de FCFA en 2010, à 442,4 milliards de FCFA en 2011. Quant au **déficit du solde de base**, il est passé de 3,1% du PIB en 2010, à 4,8% du PIB en 2011. Au total, le **déficit budgétaire global hors dons** en pourcentage du PIB s'est arrêté à 6,5% en 2011, contre 5,2% en 2010, soit une augmentation de plus d'un point de pourcentage. Cependant, la cible de 7,4% fixée en 2011 a été largement atteinte.

Par ailleurs, l'encours de la **dette publique totale**, estimé à 2704,2 milliards de F CFA a connu une progression de 4,7 points de pourcentage par rapport à 2010, soit 39,7% du PIB en 2011. Toutefois, il demeure en dessous de la norme de 70% retenue dans le cadre du Pacte de convergence de l'UEMOA. Il est composé de 2 050,9 milliards de F CFA (30,1% du PIB) au titre de la dette extérieure et de 653,3 milliards (9,6% du PIB) portant sur la dette intérieure.

Quant à la **demande extérieure**, elle indique que le **solde global de la Balance des Paiements** est ressorti en déficit de 57,2 milliards de F CFA, contre un excédent de 116 milliards de F CFA en 2010, en raison de la détérioration du compte de capital et d'opérations financières. Ce résultat reste relativement élevé par rapport à la cible fixée dans le scénario de base qui est de 8,2% en 2011. La balance commerciale a été marquée par une baisse en termes réels des exportations et des importations, respectivement de 4,3% et de 0,9%, une détérioration du compte courant de 139 milliards de F CFA. Le **déficit du compte courant** reste largement au dessus du plafond communautaire de l'UEMOA, fixé à 5% du PIB, en passant de 6,1% en 2010, à 9,2% du PIB en 2011. De plus, le compte de capital et d'opérations financières a baissé de 38,9 milliards de F CFA.

Pour ce qui est de la **situation monétaire intégrée**<sup>7</sup>, elle a été marquée en 2011 par une baisse de 12,4% des avoirs extérieurs nets, une amélioration de la Position Nette du Gouvernement (PNG) de 15,5%, un accroissement de 14,9% des crédits intérieurs et un gonflement de la masse monétaire. En effet, la **masse monétaire** a enregistré une évolution de 6,8% en s'établissant à 2 712,7 milliards de F CFA contre 2 540,8 milliards de F CFA en fin décembre 2010. Cette croissance est l'effet conjugué de l'accroissement enregistré au niveau des dépôts à vue et de la monnaie fiduciaire en circulation. S'agissant des crédits à l'économie, il y a eu une évolution haussière en 2011, atteignant 1 953 milliards de F CFA, contre 1 647 milliards F CFA en 2010, soit une augmentation relative de 18,6% sur la période.

<sup>4</sup> Le taux d'exécution est le rapport du montant du PAP et de celui de l'ordonnancement selon chaque item.

<sup>5</sup> Le scénario bas ou pessimiste correspond à celui de l'exécution budgétaire sous contraintes avec un net ralentissement de la croissance et uniquement par une prise en charge des actions et mesures des priorités d'ordre supérieur.

<sup>6</sup> De même, il en serait de 78% pour le scénario de base.

<sup>7</sup> Cf. Rapport sur la politique monétaire dans l'UEMOA, BCEAO, juin 2012.

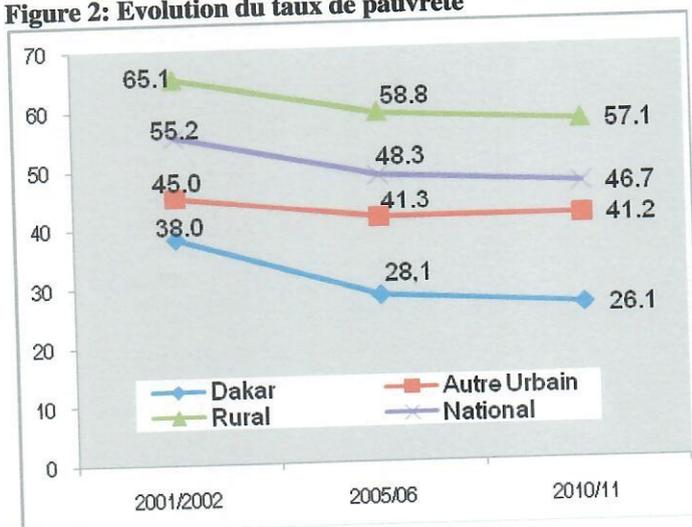
Globalement, au cours de l'année 2011, le cadre macroéconomique a été maîtrisé malgré un environnement économique et financier international difficile marqué par les contrecoups de la dette souveraine et du secteur bancaire dans la zone euro, les catastrophes naturelles (tremblements de terre et tsunami en Asie) et le maintien des cours des matières premières à des niveaux élevés. A cela, il faut ajouter les mauvaises conditions climatiques qui ont conduit à une campagne agricole 2011/2012 désastreuse dans le Sahel.

## 1.2- Profil de la Pauvreté

Les résultats provisoires de l'ESPS-2 (2010-2011)<sup>8</sup> montrent que **l'incidence de la pauvreté** se situe à 46,7% en 2011, contre 48,3% en 2005(ESPS-1), soit une diminution en termes relatifs de l'incidence de pauvreté de 1,6%. En revanche, le **nombre de pauvres** a augmenté sur la période 2005-2011, passant respectivement de 5 746 837 pauvres à 6 367 733, soit une augmentation de 11% par rapport à 2005. La strate « *Dakar* » enregistre la plus faible augmentation du nombre de pauvres qui est passé de 813 694 à 825 908, soit 2% entre 2005 et 2011, alors qu'elle est de 7% dans le milieu rural.

Contrairement à la période 2001-2005, avec une baisse significative de la pauvreté, les contre-performances économiques et financières enregistrées au cours de ces cinq dernières années ont durablement touché les personnes se situant jusque au dessus de la ligne de pauvreté, sans certainement limiter la structure démographique des personnes se trouvant dans la trappe de la pauvreté en 2005. En effet, l'écart de pauvreté<sup>9</sup> mesurant la profondeur du fléau a légèrement diminué à Dakar et en milieu rural, mais a augmenté dans les autres centres urbains, entre 2005 et 2011. Cette nouvelle tendance de la lutte contre la pauvreté doit être inversée rapidement afin d'inscrire le Sénégal dans la réduction de la pauvreté et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), à l'horizon 2015.

Figure 2: Evolution du taux de pauvreté



Source : ESPS-II, ANSD 2012

<sup>8</sup> Cf. Note ANSD sur les résultats provisoires de l'ESPS-2, juillet 2012.

<sup>9</sup> la différence moyenne entre le revenu et le seuil de la pauvreté (un écart de zéro étant indiqué à l'égard des personnes qui ne sont pas pauvres) exprimée en tant que pourcentage du seuil de la pauvreté

Par ailleurs, comme l'indique le graphique ci-dessus, des disparités existent entre Dakar et les autres localités de l'intérieur du pays. Une fois de plus, la pauvreté est plus élevée en zone rurale (57,3%) que dans les centres urbains (41,3% dans les autres zones urbaines et 26,1% à Dakar). De plus, le milieu rural contribue à hauteur de 69,3% à la pauvreté. En revanche, Dakar qui compte près du quart (23,3%) de la population sénégalaise y contribue pour 13%. Toutefois, la réduction de l'incidence de la pauvreté est plus marquée en milieu rural (-1,7%) que dans les autres villes (-0,3%). De même, la pauvreté est plus répandue au sein des chefs de ménage n'ayant pas ou à faible niveau d'instruction. L'incidence a atteint 54% pour les chefs de ménage sans instruction, contre 34,2% pour ceux qui ont le niveau primaire, 26,3% pour le niveau secondaire et 8,3% pour le supérieur.

Les régions nouvellement créées, notamment Kédougou, Sédhiou entre autres, sont souvent les plus affectées par le phénomène. Kolda enregistre le plus fort taux de pauvreté (76,6%). Le taux de pauvreté a fortement diminué à Louga (de 66,8% en 2005, à 26,8% en 2011), tandis qu'il s'est dégradé dans la région de Saint-Louis passant de 34,9% en 2005, à 39,5% en 2011.

A l'inverse de l'idée répandue selon laquelle la pauvreté touche plus les femmes que les hommes, les résultats de l'ESPS 2010-2011 montrent que la pauvreté est moins répandue dans les ménages dirigés par une femme 34,7% que dans les ménages pauvres dirigés par un homme (50,6%). Par rapport à 2005, la pauvreté a baissé aussi bien chez le ménage dirigé par une femme que celui dirigé par un homme. Cette baisse est plus significative chez les ménages dirigés par les femmes.

Cet avantage apparent s'explique en partie par l'importance des transferts plus favorables aux ménages de femmes. Elles utilisent les ressources de façon plus efficiente que les hommes chefs de ménage et les dépenses tendent à répondre aux besoins de base des ménages et des enfants. De plus, face à la pauvreté, les femmes prennent beaucoup d'initiatives dans la mobilisation des ressources, à travers les tontines et autres formes de regroupements auxquels peuvent s'ajouter des transferts de revenus du mari émigré et des parents qui contribuent à accroître le revenu total du ménage.

## II- Bilan annuel des politiques publiques

### 2.1- Axe1 : Création d'opportunités économiques et de richesses

La création de richesses repose sur un cadre macroéconomique stable et sur la mise en œuvre de politiques sectorielles orientées vers la réduction de la pauvreté. La mise en œuvre efficace de politiques de développement des secteurs productifs et d'appui à la production exige, au préalable, le renforcement des facteurs de production pouvant permettre d'assurer la compétitivité. Il s'agit principalement de l'énergie et des infrastructures qui constituent les secteurs clés d'intégration du tissu économique. Ainsi, le développement de l'agriculture et de l'économie rurale en général, devra être accompagné de la promotion des PME/PMI, du soutien du secteur industriel et des autres activités de services marchands, afin de favoriser une meilleure accélération de la croissance.

L'analyse des secteurs productifs et des secteurs d'appui à la croissance a été faite sur la base d'une appréciation de la progression des indicateurs de performance retenus.

#### 2.1.1- Secteurs productifs

L'**agriculture** occupe une place centrale dans notre économie et constitue un levier essentiel pour la satisfaction des besoins alimentaires des populations, la création de richesses et l'assurance d'une sécurité alimentaire durable. C'est pourquoi l'Etat s'est engagé, avec l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF), à mobiliser les ressources nécessaires pour favoriser l'atteinte des objectifs du sous-secteur.

L'engagement en termes de volume de financement prévu en 2011 pour le sous-secteur de l'agriculture s'élève à 79,266 milliards de F CFA. Il a été respecté à hauteur de 84,206 milliards de F CFA, soit un taux de réalisation de 106%. Ceci est le résultat des efforts cumulés de l'Etat et des PTF qui ont assuré une bonne mobilisation des ressources. Des besoins additionnels de financement avaient été identifiés au moment de l'exécution de certains projets et programmes et ont été pris en charge. Les ressources ont été réparties dans les différents volets: semences, engrais, produits phytosanitaires et subvention du prix au producteur du programme agricole 2011/2012.

En termes de résultats, le secteur agricole a enregistré des contreperformances au cours de l'année sous revue. En effet, la **production céréalière** enregistre une baisse substantielle de 668 543 tonnes en valeur absolue et 38% en valeur relative, entre 2010 et 2011 (1 099 279 tonnes contre 1 767 822 tonnes), soit bien en-deçà de la cible (1,957 millions de tonnes en 2011). Ce déficit est dû à une baisse généralisée des productions sur les principales cultures : mil/sorgho (41%), maïs (33%) et riz (33%).

Cette contreperformance est imputable à une baisse des emblavures (eu égard aux retards dans le démarrage de la campagne), à l'échelonnement des dates de semis (5 vagues de semis enregistrées), au retard dans la mise en place de l'engrais et son insuffisance (notamment pour l'urée) qui ont affecté les rendements. A cela s'ajoutent les pauses pluviométriques intervenues au mois d'août, en pleine

phase de floraison et qui ont eu une incidence sur les rendements des spéculations dans les régions Centre (Diourbel, Kaolack, Fatick et Kaffrine) et Nord (Saint-Louis, Louga et Matam).

**La part des superficies irriguées sur celles irrigables** a augmenté très légèrement entre 2010 et 2011 (passant de 41,06% à 42,1%), mais reste en dessous de la cible de 2011 (42,85%). Cette stagnation est due au faible niveau de réalisation d'aménagements et aux contraintes d'investissement que rencontre le volet irrigation.

En somme, le sous-secteur de l'agriculture a connu des contreperformances au cours de l'année 2011 avec une baisse substantielle du **taux de croissance du PIB agricole** (21,6%, pour une prévision initiale d'augmentation de 3,4%). malgré une bonne mobilisation des ressources financières

Quant au sous-secteur de l'**élevage**, il a donné des résultats positifs par rapport à ceux de l'année 2010, mais légèrement en deçà des cibles fixées pour 2011. Ainsi en 2011, **la production de viande et d'abats** porte sur un volume de 193 000 tonnes (98,6% de la cible de 2011), contre 177 000 tonnes en 2010. Le faible écart enregistré résulte principalement de la qualité des carcasses qui ont été moins lourdes que prévu chez toutes les espèces à l'exception des bovins, même si le nombre d'abattages a été plus important.

De même, **la production de lait** est estimée à 184,5 millions de litres, soit un taux de réalisation de 90,4%, malgré une légère augmentation de 3,6 millions de litres (2%) par rapport à l'année précédente. Le niveau de réalisation enregistré tient principalement aux conditions d'élevage difficiles en rapport avec l'hivernage défavorable en 2011, qui ont ainsi influé négativement sur la productivité des femelles mais aussi à une population de vaches métis moins importante que prévue. Il demeure cependant, qu'en dépit des progrès de la filière locale, la couverture des besoins de consommation nationale en produits laitiers reste toujours assurée par les importations (56% en 2011).

Malgré la rareté des ressources, le sous-secteur de **la pêche** s'est conforté de 3,1% en 2011, après un repli de 0,5% l'année précédente. Cette progression a été marquée par la bonne progression des débarquements de la pêche industrielle en hausse de 24,2%. En revanche, la pêche artisanale a enregistré un léger repli de 0,1%, en liaison avec la diminution des captures dans les régions de Dakar, Thiès et Fatick. Le regain d'activité dans le sous-secteur a été bénéfique aux exportations de poissons frais de me

r, crustacés et mollusques qui ont augmenté de 23,7%, en termes réels, par rapport à 2010.

En 2011, le **niveau de biomasse** se situe à 0,6 et reste en-deçà de la cible de 1. L'écart entre la cible et le niveau réel traduit l'état de surexploitation de la ressource halieutique. La surexploitation des stocks (notée ces trente dernières années) et le développement des exportations de produits bruts ont fortement contribué à l'augmentation de la pauvreté dans les communautés côtières fortement dépendantes de la pêche (diminution des emplois liés à la pêche, notamment dans les industries de transformation ; baisse importante d'une source de recettes publiques). Seule une politique visant à limiter la pression exercée sur les stocks permettra d'atteindre le niveau normal en 2015. Par conséquent, il conviendra de renforcer les mesures d'ajustement pour protéger les ressources et valoriser davantage les produits halieutiques.

S'agissant du **tourisme**, les résultats enregistrés sont satisfaisants. Ainsi, le **nombre d'entrées de touristes** pour l'année 2011 a-t-il connu une hausse de 158 314 par rapport à 2010, pour se situer à 1 001 314. Ce nombre dépasse la cible de 945 000. Cette performance a été favorisée en grande partie, durant le premier semestre de l'année 2011 par une instabilité politique dans la sous-région, sans compter les soulèvements dans les pays du Maghreb. De ce fait, beaucoup de touristes se sont rabattus vers la destination Sénégal. Par ailleurs, la baisse de la TVA de 18 à 10% pour «les prestations d'hébergement touristique et de restauration fournies par les établissements d'hébergement touristiques agréés», a été très encourageante pour le sous-secteur du tourisme.

Malgré ce résultat important, le sous-secteur touristique est confronté à de nombreux obstacles liés à la faible diversité de l'offre, au manque de promotion de la destination Sénégal et à l'insuffisance d'infrastructures structurantes

Le sous-secteur de l'**industrie** a enregistré une légère progression en 2011. En effet, l'indice de la production industrielle est passé de 113,5 en 2010, à 118,8 en 2011, soit une augmentation de 4,6% en valeur relative, mais tout en restant en deçà de la cible (121,6). Quant à l'**activité industrielle**, elle est marquée en 2011 par un relèvement de 6,5% de la production. Ce résultat est imputable à une bonne tenue de l'activité, notamment dans les industries extractives (18,2%), les matériaux de construction (15,4%), la chimie (12,8%). La bonne orientation de l'activité des industries s'explique par le relèvement de la **production de phosphate et d'acide phosphorique et l'égrenage de coton**. Toutefois, cette performance a été atténuée par le fléchissement de l'activité des industries mécaniques (-1,7%) et de production d'énergie (-0,9%). Cependant, le sous secteur de l'industrie souffre de contraintes liées à la difficulté pour les potentiels investisseurs à accéder au foncier et aussi, à la qualité non optimale du service de l'électricité et son coût élevé.

S'agissant du sous secteur du **commerce**, le **taux de croissance en volume des exportations** continue de progresser passant de 22,74% en 2010, à 23% en 2011, et se maintient au dessus de l'objectif de 20%. Ce résultat traduit un certain dynamisme des exportations, en particulier celles relatives aux marchandises et services qui ont connu un taux de croissance moyen annuel de 6,8%. Cependant, malgré cette tendance positive des exportations, la balance commerciale du Sénégal reste déficitaire (en moyenne 15,3% entre 1999 et 2008). Cette situation entraîne des pertes de parts de marché au niveau mondial.

Concernant le sous secteur de la **culture**, le **volume financier des droits de propriété intellectuelle et artistique** passe de 420,5 millions de F CFA en 2010, à 401,5 millions de F CFA en 2011 et reste en deçà de la cible de (496,25 millions de F CFA). Les recettes tirées des lieux publics sonorisés (47,63%), des séances occasionnelles (19,17%) et des télévisions sont les principaux contributeurs.

Cependant, pour accroître le volume et la qualité de la production culturelle, un paquet de mesures devraient permettre d'inverser la tendance à l'informel dans le sous-secteur. Il s'agira de lutter contre la piraterie, le bas niveau en management des entreprises, la forte concurrence des marchés non réglementés, l'échelle réduite des opérations et, enfin, la faible professionnalisation dans le milieu. Ces actions se feront concomitamment à la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel.

**Dans le cadre de l'appui et l'accompagnement des PME, le nombre de PME encadrées** est passé de 945 en 2010, à 1 339 en 2011, soit une hausse de 41,69% dépassant largement la valeur cible (1 050). Cette performance s'explique par le bon fonctionnement du guichet d'information et de formalisation.

### 2.1.2- Secteurs d'appui à la production

Pour atteindre les objectifs du sous-secteur **des infrastructures et services de transports**, le Gouvernement du Sénégal dispose d'un programme quinquennal prioritaire routier 2010-2015. Les ressources inscrites en 2011 pour le sous-secteur s'élèvent à 253,329 milliards de F CFA. Les investissements réalisés se chiffrent à 197 milliards 783 millions de F CFA. Ce montant rapporté aux prévisions correspond à un taux d'exécution de 78, %.

Ces investissements ont été exécutés à travers des financements de l'Etat pour 128 milliards 541 millions de F CFA (65%), et sur des ressources extérieures pour 69 milliards 242 millions de F CFA (35%). On note une large performance du sous-secteur qui s'explique par le fait que les inscriptions sur ressources extérieures ont été exécutées à plus de 160%.

Au regard des réalisations, le sous-secteur des infrastructures routières reste marqué, en 2011, par des contre performances à tous les niveaux (construction et réhabilitation des routes). En effet, les réalisations enregistrées sont en deçà des objectifs fixés et des résultats obtenus l'année précédente. Ainsi, le **nombre de kilomètres de routes revêtues (non revêtues)** passe de 183 km en 2010, à 130 km en 2011 (de 85 km en 2010 à 65 km en 2011). De même, le **nombre de km de routes réhabilitées revêtues (non revêtues)** passe de 140 km en 2010, à 102 km en 2011 (de 60 km en 2010, à 30 km en 2011). L'écart entre la cible et la réalisation s'explique notamment par le retard dans le démarrage des projets du PERA de 2011, les problèmes liés à la mobilisation des financements et la pénurie des matériaux de construction tels que le basalte.

Dans le sous-secteur de **l'énergie**, les mesures d'urgence du Plan «Takkal» ont permis, en 2011, de résorber le déficit de production d'électricité et d'assurer un meilleur approvisionnement en combustibles. Les ressources inscrites en 2011 s'élèvent à 101,069 milliards de F CFA en termes de prévisions. Les réalisations sont évaluées à 83,899 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 83%. Au titre des réalisations, le **nombre de mégawatts mis en service** est passé de 686,5 en 2010, à 827,5 en 2011, pour un objectif de 836,5 MW, soit un déficit de 141 mégawatts. Par contre, la **quantité d'énergie non distribuée** connaît une hausse substantielle de 33,76%, entre 2010 et 2011, pour s'établir à 267,3 MW. Cette contre performance est due à la défektivité du réseau de transport et de distribution de l'électricité et aux pannes récurrentes notées au niveau des centrales.

En ce qui concerne **l'électrification rurale**, la cible de 25% du **taux d'électrification rurale** a été atteinte malgré les difficultés rencontrées. Toutefois, le rythme de croissance de l'indicateur entre 2008 et 2011 ne pourra pas permettre d'atteindre l'objectif ambitieux de 55% fixée à l'horizon 2015.

Dans le domaine de la **micro finance**, le **nombre de sociétaires des Structures financières décentralisées (SFD)** passe de 1 470 280 en 2010, à 1 542 230 en 2011, soit une hausse de 71 950 unités. Cet accroissement résulte de l'effet conjugué de la diversification et de l'amélioration croissante des services proposés par les Institutions de Microfinance (IMF), de la politique de proximité des SFD et de la confiance de leurs usagers. Ainsi, le **taux de pénétration** enregistre une hausse de 1,1% sur la même période pour atteindre 12,9%.

Parallèlement, le **nombre de bénéficiaires de crédits** diminue en passant de 394 884 en 2010, à 360 043, soit une baisse de 34 851 bénéficiaires ; alors que l'encours de crédits connaît une hausse de 5 343 601 134 francs CFA. Cette évolution contrastée s'explique du fait de l'application par les structures financières décentralisées d'une politique d'octroi de crédit plus rigoureuse. Malgré les efforts déployés, le portefeuille à risque (PAR 90 jours) reste encore nettement au-dessus de la cible de 3% fixée par la réglementation.

### Conclusion partielle de l'axe N°1

Les résultats enregistrés dans le domaine de la création de richesses sont très contrastés par rapport à l'année écoulée. Cette situation est le résultat d'un environnement économique et financier international peu propice, conjugué à une situation nationale marquée par la persistance des délestages et des résultats mitigés de la campagne agricole.

Le secteur primaire a enregistré des contreperformances, particulièrement au niveau du sous-secteur agricole qui a été affecté par la mauvaise saison hivernale conjuguée à la baisse des intrants distribués aux agriculteurs. Même si les résultats du sous-secteur de l'élevage sont acceptables, des problèmes budgétaires ont anéanti légèrement les performances. La pêche a subi les conséquences de la surexploitation de la ressource halieutique qui a entraîné, du coup, une diminution des emplois, notamment dans les industries de transformation.

Quant au tourisme, les résultats enregistrés sont satisfaisants malgré les contraintes persistantes liées en partie à l'instabilité politique dans la sous-région, sans compter les soulèvements dans les pays du Maghreb, mais également à de nombreux obstacles liés à la faible diversité de l'offre et au manque de promotion de la destination Sénégal.

S'agissant du sous-secteur de l'énergie, il a été secoué pendant les neuf (9) premiers mois de 2011 par la persistance des difficultés de la SENELEC, en raison de la vétusté du parc de production et de l'augmentation rapide de la demande. Cette situation a engendré une contraction de 3,5% de la production d'électricité sur les trois premiers trimestres.

Au regard des réalisations enregistrées dans le domaine des infrastructures routières, on constate que le sous-secteur est marqué, en 2011, par des contre performances à tous les niveaux (construction et réhabilitation des routes).

Pour ce qui est des ressources limitées de l'Etat, il est indispensable de respecter les choix prioritaires dans le cadre de la mise en œuvre de la politique économique et sociale. En effet, la priorisation

permet de d'optimiser et de concentrer les efforts financiers sur des domaines précis, pour véritablement impulser un essor économique qui autorisera, dans une étape ultérieure, la focalisation sur d'autres axes d'intervention.

## 2.2- Axe 2 : Services sociaux de base, Protection sociale et Développement durable

Le Sénégal s'est engagé à améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base, en vue d'atteindre les OMD, à l'horizon 2015. La valorisation du capital humain et la mise en œuvre de mesures de protection sociale demeurent vitales pour le pays qui amorce un tournant décisif dans le processus de développement pour se hisser parmi les nations émergentes et prospères. Aussi, le Gouvernement entend-t-il poursuivre l'accroissement des revenus et la création d'emploi, le renforcement des infrastructures sociales pour une éducation pour tous et la santé des communautés de base, notamment celle de la mère et de l'enfant, la protection sociale des groupes vulnérables et la promotion du développement durable.

### 2.2.1- Services sociaux de base

#### 2.2.1.1- Education et Formation

La politique éducative mise en œuvre à travers le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF 2000-2010) s'articule autour d'objectifs stratégiques clairement définis et qui visent la « scolarisation pour tous », en 2015. En ce qui concerne la gestion budgétaire, le taux d'exécution du budget de fonctionnement a atteint 97%, contre 91,34% en 2010, soit un écart positif de 5,66% et par rapport à la cible de 2011, un écart positif de 2% (95%). Quant au taux d'exécution du budget d'investissement, il a été de l'ordre de 38% en 2011, contre 86,27% en 2010, soit une baisse de 48,27%. Par rapport à l'objectif (85%), un écart négatif de 47% est observé. Cette situation s'explique, en partie, par des difficultés liées à l'application des procédures de marché avec l'absence de plan annuel de passation des marchés, mais aussi aux problèmes de trésorerie qui ont entraîné le report de plusieurs investissements.

En termes de réalisations, le **Taux Brut de Scolarisation (TBS) à l'élémentaire** enregistre, au niveau national, une baisse en 2011 (**93,9%**), par rapport à 2010 (94,4%) et n'atteint pas sa cible annuelle de 96%. Par rapport à 2010, la valeur globale du TBS a connu une diminution de 0,5 point résultant de la baisse du TBA au CI, tant pour les filles que pour les garçons.

**Quant au Taux d'Achèvement au primaire (TAP)**, il a enregistré une hausse de 7,4 points, passant de 59,1% en 2010, à 66,5% en 2011, mais reste en dessous de la cible de 70,5%. Ce résultat cache des disparités selon le genre. Pour les filles, le TAP est plus élevé que pour les garçons, avec des niveaux respectifs de 70,8% et 62,6%. Même à ce niveau, les cibles, respectivement 72% et 69%, n'ont pas été atteintes. De même, si les régions de Dakar (92,3%), Kédougou (81%) sont largement au dessus de la moyenne nationale, celles de Kaffrine (27,2%), Diourbel (38,9%) et Tambacounda (44,9%) sont très en dessous.

Cette bonne progression du TAP s'explique par la réduction du nombre de redoublement (3,4% en 2010 contre 3% en 2011); par l'efficacité du programme élémentaire et l'extension des cantines scolaires et par le renforcement de la qualification des maîtres dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau curriculum de l'éducation de base. En effet, 63% des écoles en 2011, contre 56,1% en 2010, disposent d'une cantine scolaire, tandis que le **taux de couverture des élèves** est passé de 39,03% en 2010, à 39,83% en 2011.

Dans le domaine de la **formation professionnelle et technique**, les résultats se sont plus ou moins stagnés. En effet, les **effectifs d'apprenants de la Formation Professionnelle et Technique (FPT)** s'élevaient à 37 516 en 2011, contre 37 473 en 2010, soit juste une légère augmentation de 43 apprenants en valeur absolue. **La cible annuelle n'a pas été atteinte.** Ce résultat est lié en grande partie à la baisse des effectifs enregistrée au niveau du privé (- 4,8% en 2011, contre + 6,7% pour le public). D'importantes disparités régionales existent ; la région de Dakar concentre toujours la majorité des effectifs inscrits (62,5%) et l'essentiel de l'offre privée (79,3%). Les régions de Louga, Matam et Fatick comptent les effectifs les plus faibles. Par ailleurs, le flux de **diplômés injectés dans le marché du travail s'élève 7 542 en 2011**, contre 5 526 en 2010, soit un accroissement de 2 016). En outre, 51 programmes (dont 12 implantés) ont été écrits ou révisés, selon l'Approche par les compétences (APC), avec l'appui des différents partenaires. Cependant, les ressources limitées allouées au sous secteur freinent le développement de l'offre publique en formation professionnelle et technique.

S'agissant du domaine de **l'alphabétisation**, il a connu un recul par rapport à 2011. En effet, le nombre d'apprenants est passé de 115 526 en 2010 à 81 354 en 2011. L'objectif visé n'a pas été atteint (92 893) avec un gap de 11 539. Ce résultat s'explique par une insuffisance des ressources financières (0,06%) au niveau du sous secteur, contrastant avec l'engagement des gouvernements à la rencontre de Bamako de consacrer, au moins, 3% de leur budget à l'alphabétisation et au développement des langues nationales.

Le sous-secteur de l'éducation et de la formation a enregistré des résultats mitigés et très souvent en bonne progression par rapport à ceux de 2010, mais en retard par rapport aux cibles fixées pour 2011. Plusieurs contraintes ont été identifiées parmi lesquelles la faible efficacité et efficience de la dépense publique<sup>10</sup> en éducation. En effet, seuls 7% des dépenses récurrentes dans l'éducation vont aux services administratifs et aux matériels didactiques, tels que les cahiers et les supports de cours. La situation de déséquilibre du sous-secteur, dans son ensemble, se reflète à tous les niveaux d'enseignement.

### 2.2.1.2- Santé et nutrition

La politique dans le sous-secteur de la santé poursuit, entre autres, la réduction de la morbidité maternelle et infantile, l'accroissement des performances dans la lutte contre les grandes maladies, le renforcement du système de santé et l'amélioration de la gouvernance à travers le Deuxième Plan National de Développement Sanitaire (PNDS-II, 2009-2018).

<sup>10</sup> Cf. Rapport de la Banque Mondiale sur la revue des dépenses publiques et Rapport d'évaluation du PDEF (2012)

Par rapport à la **gestion budgétaire**, les ressources inscrites en 2011 dans le DPES pour le sous secteur s'élèvent à 57,3 milliards de F CFA tandis que les réalisations ont atteint 63,4 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 111% par rapport aux prévisions. Ces ressources ont été exécutées à travers des financements de l'Etat pour 17,0 milliards de F CFA (30%), et 46,4 millions de F CFA (81%), sur ressources extérieures.

L'exécution du **budget de fonctionnement** du Ministère de la Santé a enregistré une baisse de 3,4%, passant de 96,4% en 2010, à 93,0% en 2011. Le résultat reste négatif par rapport à l'objectif (95%). Concernant le **budget d'investissement**, il a baissé de 43,28% entre 2010 et 2011 en passant de 86,28 à 43% et un écart négatif par rapport à la cible (85%). L'Etat alloue 6% de son budget national au Ministère de la Santé. Ce qui est en deçà de l'objectif de 9% fixé par l'OMS et encore plus loin des 15% recommandés par les Chefs d'Etats Africains au Sommet d'Abuja. Cependant, il faut noter que les dépenses de santé financées par l'Etat et exprimées en pourcentage du PIB sont les plus élevées de la sous-région. En effet, elles sont à un niveau qui avoisine les 4%, tandis que les pays comme le Mali, le Niger, le Burkina, la Côte-d'Ivoire, n'ont pas encore atteint les 3%.

En termes de résultats dans le domaine de **lutte contre la mortalité maternelle**, l'estimation indirecte du ratio de mortalité maternelle<sup>11</sup> est de 392 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2011, contre 434 pour 100 000 naissances vivantes en 2005. Il est évident, au regard de ce résultat, que la mortalité maternelle n'a pratiquement pas changé entre l'EDS IV- 2005 et l'EDS-MICS 2010-11. Par conséquent, l'objectif de 127 décès pour cent mille naissances vivantes, fixé pour 2015, risque de ne pas être atteint.

Néanmoins, il convient de relever les résultats satisfaisants enregistrés dans l'amélioration de la santé de la mère. Ainsi, le taux de **couverture en CPN4** est passé de 39,9% en 2005, à 50% en 2011. Pour les accouchements, 65% des naissances en 2011 ont été assistées par du personnel formé, contre 52% en 2005. Cependant, de grandes disparités ont été observées entre les régions, en matière de soins prénatals. Au niveau national, 93% des femmes en 2011 (contre 87% en 2005) ont consulté un personnel qualifié durant la grossesse, contre plus de 95% dans les régions côtières, et moins de 85% dans les régions de l'intérieur.

Pour ce qui est de la **mortalité des enfants de moins de 5 ans**, par rapport aux résultats de la précédente enquête (EDS-IV) réalisée en 2005, les niveaux de la mortalité obtenus en 2011 sont nettement inférieurs. Le taux de mortalité infantile est de 47‰, contre 61‰ en 2005, tandis que le taux de mortalité infanto-juvénile est passé de 121‰, en 2005 à 72‰ en 2011. Ces performances s'expliquent par une amélioration significative de la **couverture vaccinale** au niveau national qui est passé de 59% à 63% d'enfants de 12-23 mois. Si la tendance est maintenue, le Sénégal pourrait atteindre la cible fixée de 44 décès pour mille naissances vivantes, à l'horizon 2015. Toutefois, des efforts sont à faire pour agir efficacement contre la mortalité néonatale qui affiche un résultat de 29 pour 1000, contribuant ainsi pour 61,7% à la mortalité infantile.

Par ailleurs, concernant la **surveillance de l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans**, près d'un enfant sur six (18 % contre 17% en 2005) souffre d'insuffisance pondérale et 5% d'insuffisance

<sup>11</sup> Cf. Rapport National de l'EDS-MICS-2010-2011.

pondérale sévère, contre 3% en 2005. En milieu rural, 21% des enfants sont atteints de cette forme de malnutrition, contre 12% en milieu urbain.

La **prévalence de l'insuffisance pondérale** est élevée dans les régions de Sédhiou (27%), Kolda (26%), Saint-Louis (25%), Matam (25%), Louga (23%) Tambacounda (22%) et Kédougou (21%); dans ces régions, plus d'un enfant sur cinq en sont atteints ; Dakar est la région où la prévalence de cette forme de malnutrition est la plus faible (9%).

En ce qui concerne la **lutte contre les grandes maladies**, de bons résultats ont été enregistrés. En effet, la situation sur le VIH/sida est caractérisée par une stabilité et la concentration de l'épidémie. Le Sénégal enregistre, depuis des années, les meilleurs résultats en Afrique subsaharienne, avec un taux de 0,7% en 2011 comme en 2005. Le **nombre de PVVIH sous ARV** est estimé à 14 225 en 2011, soit une légère baisse par rapport à 2010 (14 408). En outre, les besoins en ARV ont doublé du fait de l'application des nouvelles normes de l'OMS sur le timing de mise sous ARV des patients.

A propos de la lutte contre le paludisme, le Sénégal a accompli des progrès assez importants pour circonscrire la maladie et la ramener à des proportions moins alarmantes. En effet, la **morbidity proportionnelle palustre** est passée de 39,7% en 2000, à environ 3% en 2011. Des mesures importantes ont concouru à l'obtention de ce résultat à savoir: l'utilisation de moustiquaires Pré-imprégnées d'insecticide (MII, 63% des ménages en possèdent, contre 20% en 2005), la confirmation de la **parasitémie palustre** basée sur l'analyse de la goutte épaisse, etc.

### 2.2.1.3- Sous-secteur de l'Eau potable et assainissement

L'**accès des populations à l'Eau potable et à un système amélioré d'assainissement** constitue une urgence pour le Gouvernement, à travers la mise en œuvre du Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM). D'importants efforts ont été faits pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à un système amélioré d'assainissement.

En effet, dans le sous-secteur de l'hydraulique, le **taux d'accès en milieu rural** est passé de 77,5% en 2010, à 80,1% en 2011, soit une hausse de près de 2 points de pourcentage. La cible visée en 2011 a été atteinte (78,5%). Par ailleurs, le taux moyen de disponibilité des forages ruraux motorisés au niveau national s'établit à 90,1% en 2011, contre 86,4% en 2010. Cette performance traduit une nette amélioration de la qualité de l'accès à l'eau potable en milieu rural. En outre, en **milieu urbain**, il a été enregistré un léger progrès. Le **taux global d'accès à l'eau potable** (par bornes-fontaines et branchements privés) dans le périmètre affermé s'établit à 98,7% en 2011 contre 98,5% en 2010. En effet, il a été mis en service 15 614 nouveaux branchements privés à l'eau potable en 2011, avec une nette progression de 44% par rapport à l'année 2010. Par ailleurs, la **qualité de l'eau** reste une préoccupation dans la fourniture du service d'eau potable au niveau des périmètres affermés.

S'agissant du sous-secteur de l'**Assainissement**, les résultats obtenus sont encourageants, même s'ils restent loin de la cible visée. En effet, le **taux d'accès des ménages ruraux à l'assainissement** s'est établi à 34,3% en 2011, contre 29,6% en 2010, mais reste en dessous de la cible de 49,0%. Le bilan opérationnel fait état de la réalisation de 5 207 systèmes individuels d'assainissement en 2011, portant

ainsi le cumul depuis 2005 à 34 099 unités, soit seulement 11% de l'objectif de 315 000 ouvrages individuels prévus pour atteindre les OMD.

Le **taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain** est passé de 63,1% en 2010, à 63,3% en 2011, ce qui donne une légère progression et reste largement inférieur à l'objectif de 72,1% fixé pour 2011. Par conséquent, la tendance actuelle ne milite pas en faveur de l'atteinte de l'objectif fixé pour 2015, compte tenu des contraintes liées à la mobilisation des ressources.

#### 2.2.1.4- Sous-secteur de l'Environnement

La politique environnementale vise à assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles et à lutter efficacement contre les effets négatifs des **changements climatiques** qui contribuent à l'approfondissement de la pauvreté. Des actions de grande envergure sont mises en œuvre par le Gouvernement avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers pour lutter efficacement contre la déforestation et faciliter l'adaptation des populations aux changements climatiques.

Au titre des réalisations, la *proportion des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) suivis* en 2011 est de 58% (soit 74 PGES sur les 127 projets validés). Toutefois, ce résultat reste en deçà de la cible fixée à 65%. Une baisse de 2 points de pourcentage a été enregistrée par rapport à 2010. Le suivi des PGES a pu être réalisé à la fois à Dakar et dans les autres régions, grâce au concours de plusieurs partenaires au développement.

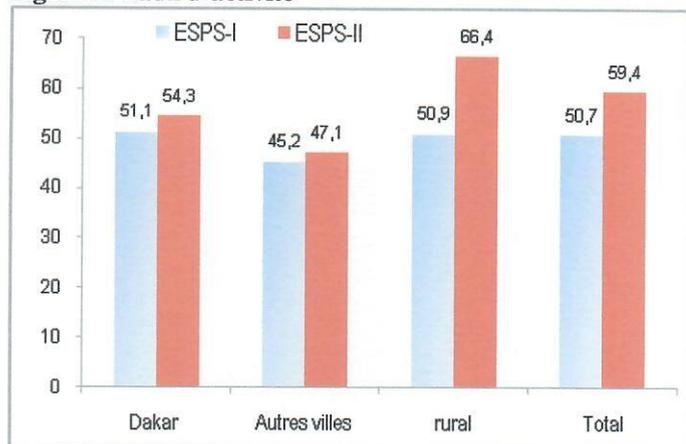
Pour ce qui est du *ratio reboisement/déboisement*, il se situe à 0,99 en 2011, contre 0,96 en 2010, soit une hausse de 0,03 point par rapport à 2010, et est au-dessus de la cible de 2011 ((ratio supérieur à 2010). Cette performance, s'explique par la régénération de 8 232 ha par Régénération Naturelle Assistée (RNA), la mise en défens de 11 574 ha, la réalisation de 29 266 ha de superficies boisées avec au moins 60% de taux de réussite, contre 19 455 ha en 2010 avec le même taux de réussite ; 23 480 ha de terres salées ont été récupérés ; 3 279 km de pare feux ouverts, et 5 144 km de pare feux entretenus contre, respectivement 3 047 km et 3 262 km en 2010.

En outre, la *quantité de biomasse brûlée* s'élève à 5 741 810 tonnes de matières sèches en 2011, soit une diminution par rapport à l'année 2010 (environ 7 000 000 de tonnes). Ces progrès ont été obtenus grâce aux efforts consentis par les différents acteurs dans la lutte active et préventive. A cela s'ajoute, dans le cadre de la rationalisation de l'exploitation forestière, la domiciliation de la totalité de la production de charbon de bois dans les zones aménagées. Ainsi 308 050 quintaux ont été exploités dans ces zones, en 2011.

#### 2.2.1.5- Politiques de l'emploi

S'agissant de l'**emploi**, les résultats de l'ESPS-2 montrent que le *taux d'activité* a évolué sur la période 2005-2011 en passant de 50,7% à 59,4%. Cette évolution est plus marquée en milieu rural, avec un taux d'activité de l'ordre de 66,4%, que dans les autres zones de résidence : 54,3% à Dakar et 47,1% aux autres villes. Ce taux a augmenté dans toutes les zones de résidence par rapport aux résultats de l'ESPS-1.

**Figure 3: Taux d'activité**



*Source* : ESPS II –ANSD 2012

Le Gouvernement du Sénégal veut prendre en charge le défi de l'emploi à travers la mise œuvre effective de la Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi et l'intervention du **Haut conseil pour l'emploi et la formation professionnelle** créé en 2011.

## 2.2.2- Protection sociale et gestion des risques de catastrophes

### 2.2.2.1- Renforcement du système formel de sécurité sociale

S'agissant du renforcement du système formel de sécurité sociale, des **réformes paramétriques au niveau des organismes de retraite** ont permis d'aboutir à un assainissement des équilibres actuariels au FNR et à un relèvement progressif des pensions au niveau de l'IPRES. L'objectif de relever le niveau de pensions de 50% a été atteint depuis 2008. Cependant, des efforts restent à faire pour assurer une retraite décente et pour porter l'augmentation des pensions au-delà de 7%, conformément à la recommandation de la Banque mondiale.

Pour ce qui est du système d'assurance maladie, il ne répond pas encore aux besoins des travailleurs. Les causes sont liées, entre autres, à l'inadaptation des paramètres techniques, à la mal-gouvernance et à l'absence de coordination du système. Un processus de réforme a été initié pour corriger les dysfonctionnements et aller vers une assurance maladie obligatoire.

### 2.2.2.2- Extension de la protection sociale

Les systèmes formels d'assurance maladie n'offrent l'opportunité de couverture du risque maladie qu'aux familles sénégalaises dont le chef de famille est employé dans le secteur moderne. Ce dispositif qui ne prend en compte que 20% de la population, laisse en rade la majorité des sénégalais (80%) employés dans les secteurs ruraux et informels. Cette situation a amené le Gouvernement à initier la Stratégie Nationale d'Extension de la Couverture du Risque Maladie (SNECRM) qui s'appuie sur le développement des mutuelles de santé. Ainsi, le **nombre de mutuelles de santé fonctionnelles** est passé de 80 en 2003, à plus de 130 en 2011. Le **nombre de bénéficiaires** est aujourd'hui estimé à 609 182.

### 2.2.2.3- Protection sociale des Groupes vulnérables

Concernant l'amélioration de l'accès aux services sociaux pour les groupes vulnérables, des programmes d'appui par des allocations monétaires conditionnelles et non conditionnelles sont mis en œuvre par le Gouvernement, en collaboration les partenaires techniques et financiers. L'enquête sur les filets sociaux a montré que ces programmes ont permis de toucher en 2011, près de 8 356 675 bénéficiaires.

**Tableau 1: Réalisations des programmes de prise en charge des groupes vulnérables**

Programmes	Bénéficiaires	
	2010	2011
RBC	1900	NR
PAPA	NR	NR
FSN	NR	NR
CSA	3 000 000	3 600 000
Cantines Scolaires	761 439	780 000
NETS	21 986	26 294
PRP	1 440	700
Cash Voucher PAM	97 000	55 000
OEV	5 060	4 956
Sésame	NR	NR
IPSEV UNICEF	NC	900
Total	3 888 825	4 467 850

**NB** : NR : Non renseigné/NC : Non concerné

Parmi ces programmes, on peut citer le Projet Nutrition ciblée sur l'Enfant et Transferts Sociaux (NETS) qui cible 50 000 mères d'enfants 0-5 ans, dans les régions de Matam, Louga, Kaolack, Tambacounda, Sédhiou et Kédougou. Le projet NETS, lancé depuis 2009, pour une durée de 03 ans, a permis de toucher 49 314 bénéficiaires en 2011. Il faut noter que le projet a bénéficié d'une prolongation qui permettra de toucher 8 000 bénéficiaires au niveau des régions de Kolda et de Matam.

Les programmes de cantines scolaires ont concerné, en 2011, près de 780 000 élèves, contre 761 439 en 2010. Le PAM est le principal partenaire du Gouvernement dans la mise en œuvre de ce programme et son intervention a permis de toucher 77% des bénéficiaires.

Cependant, des difficultés persistent dans la mise en œuvre de la plupart des programmes de prise en charge des personnes vulnérables (PAPA, RBC, Sésame, Fonds de Solidarité Nationale...). Il s'agit, entre autres contraintes, de l'insuffisance des ressources mobilisées pour certains programmes, des dysfonctionnements au niveau des systèmes d'information et dans la coordination des interventions, etc. Par ailleurs, les mesures formulées dans la loi d'orientation sociale votée en 2010 ne sont toujours pas mises en œuvre, faute d'un décret d'application.

Concernant la Promotion des Droits des femmes et des filles, des réalisations ont été enregistrées dans le domaine de la lutte contre les pratiques néfastes, comme l'excision. En effet, les résultats de l'EDSV-MICS 2011 ont montré que la pratique de l'excision touche près de 26% des femmes, contre

28% en 2005. La moyenne nationale cache des disparités importantes selon l'âge, le milieu de résidence et le niveau d'instruction. Ainsi, la pratique est plus importante chez les femmes de plus de 35 ans (entre 27% et 29%) que pour celles qui ont entre 15-24 (24%). De même cette pratique est moins répandue dans les villes (23%) que dans les campagnes (28%). Par ailleurs, la fréquence de l'excision diminue avec le niveau d'instruction: 28% chez les femmes non scolarisées, 24% chez celles de niveau primaire et 20% chez celles de niveau moyen ou plus.

#### 2.2.2.4- Prévention de la gestion des risques de catastrophes

Pour pallier les inondations qui se sont accentuées dans la banlieue de Dakar depuis 2005 du fait du retour des pluies mais également de l'agression du milieu naturel, conjuguée à l'absence d'ouvrages de drainage et d'évacuation en mer des eaux pluviales, l'Etat a réalisé plusieurs bassins dans l'optique de stocker les eaux pluviales et de protéger les populations contre l'envahissement des eaux.

C'est ainsi que des travaux d'écrouissage se sont poursuivis en 2011 au niveau du lac Wouye, des bassins de Bagdad, Wakhinane Nimzatt, Nietty Mbar et Médina Gounass dans les départements de Pikine et Guédiawaye. Des opérations de pompage ont également été réalisées dans les points bas, aussi bien à Dakar que dans les régions de l'intérieur affectées.

Les opérations d'écrouissage et d'interconnexion menées dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions ont permis, d'une part, d'éviter toutes les inondations dans les environs de ces dits bassins, et d'autre part, de baisser de façon substantielle le niveau des lacs leur permettant de bien jouer leur rôle d'exutoire naturel des eaux de ruissellement. Par ailleurs, les inondations ont également affecté d'autres régions notamment: Saint-Louis, Kaolack, Kaffrine, Kolda, Tambacounda et Thiès. Des programmes de restructuration ont été réalisés dans certains quartiers de Saint-Louis et de Thiès.

#### Conclusion partielle de l'axe N°2

Globalement, les résultats enregistrés dans le domaine de l'accès aux services sociaux de base, traduisent de nets progrès par rapport à la situation de 2010.

En dépit des efforts notés dans le développement de **l'éducation et de la formation**, des résultats obtenus traduisent des avancées significatives. Toutefois, des insuffisances persistent et exigent des solutions efficaces pour améliorer davantage le taux d'achèvement du cycle primaire, relever la qualité et la performance du système éducatif, pacifier l'espace scolaire et universitaire, accélérer le rythme de construction et de livraison des salles de classe et œuvrer pour le renforcement des structures franco-arabes.

Au niveau du **secteur de la Santé**, les réalisations enregistrées à travers la mise en œuvre de différents programmes, ont permis de réduire le taux de mortalité infanto-juvénile, de stopper la propagation du VIH/SIDA et de maîtriser certaines maladies comme le paludisme. Par contre, les efforts consentis ont été insuffisants pour réduire de manière significative la mortalité maternelle. Les disparités régionales dans la répartition du personnel médical semblent s'être exacerbées, souvent au détriment

des régions pauvres. A cet égard, le Gouvernement doit élaborer et mettre en œuvre une nouvelle politique de recrutement et de répartition équitable de son personnel médical.

L'accélération de la baisse de la mortalité maternelle est possible à travers un élargissement des interventions pour mieux cibler les principales causes de décès. L'autonomisation des femmes, l'élimination des obstacles financiers et sociaux à l'accès aux services de base, l'accroissement de la responsabilisation locale des systèmes de santé sont des exemples d'interventions politiques qui peuvent permettre d'améliorer l'équité et de réduire considérablement la mortalité maternelle.

Concernant le **sous-secteur de l'eau potable**, des résultats satisfaisants ont été enregistrés, contrairement au sous-secteur de l'assainissement. Les tendances pour l'accès à l'eau potable confirment parfaitement une bonne évolution vers l'atteinte des OMD. Par contre, pour l'accès à l'assainissement, des efforts soutenus sont à faire, en vue d'accélérer le rythme de progression des indicateurs et de réaliser les valeurs cibles.

S'agissant de la **protection sociale**, des efforts considérables restent à faire pour étendre la couverture maladie à toutes les catégories sociales et aussi, pour promouvoir un travail décent aux travailleurs du secteur formel. En ce qui concerne la prévention et la gestion des risques de catastrophes, le problème des inondations demeure un défi majeur pour l'Etat qui doit chercher à trouver des solutions idoines; durables et définitives à ce phénomène qui ne cesse de causer des dommages importants dans la Banlieue de la capitale et aussi dans d'autres régions du pays.

Par ailleurs, l'**emploi** constitue toujours un défi majeur, malgré les multiples initiatives menées ces dernières années. Diverses contraintes freinent encore son essor et des actions concertées devront être initiées par l'Etat en collaboration avec les acteurs du secteur privé, des organisations de la société civile, pour résorber le chômage des jeunes et pour mieux promouvoir leur employabilité.

### 2.3- Axe 3 : Gouvernance, décentralisation et droits humains

L'amélioration du bien-être de tous est le but de la présente Stratégie. Celle-ci repose sur une philosophie centrée, d'une part, sur l'entreprise privée comme moteur de l'économie et vecteur important de la répartition sociale de la richesse et, d'autre part, sur le citoyen comme l'acteur et le bénéficiaire ultimes du développement.

#### 2.3.1 Réforme de l'Etat et Gestion budgétaire

La promotion de la bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques est devenue un axe important dans l'action des pouvoirs publics et une exigence des populations (citoyens) et des partenaires techniques et financiers. A ce titre, la poursuite des différentes réformes budgétaires et financières mises en œuvre et le maintien de la stabilité macroéconomique dans le cadre de l'ISPE et constituent des signaux forts dans l'atteinte de nos objectifs de croissance et de développement.

La **gestion des finances publiques** s'est améliorée avec la mise en œuvre du Programme des réformes budgétaires et financières (PRBF-2008-2012). En effet, dans le domaine des réformes des finances

publiques, le mémorandum de décembre 2011 de la revue du programme économique et financier avec le FMI et le Comité conjoint d'harmonisation et de suivi (CCHS), ont émis des avis positifs sur l'état d'avancement des réformes budgétaires et financières.

Cette évaluation a permis de confirmer les progrès importants réalisés dans l'amélioration de la crédibilité du budget, l'exhaustivité et la transparence budgétaire, la préparation et l'articulation du budget sur les politiques publiques avec l'introduction et l'élargissement graduelle des programmes pluriannuels de dépenses publiques. Des progrès ont été également notés dans les domaines de la prévisibilité et du contrôle modulé de l'exécution du budget, la tenue de la comptabilité publique et la reddition des comptes. Ils devront se consolider avec l'application graduelle à partir de 2012 des fondamentaux des réformes et des innovations majeures, inspirées par la nouvelle gestion publique introduite par les directives du cadre harmonisé des finances publiques adoptées en 2009 par la Commission de l'UEMOA.

La fin de l'année 2011 a été également sanctionnée par la résorption totale des retards en matière de production et de dépôts des **comptes de gestion et des projets de lois de règlement**. A l'heure actuelle, le Sénégal est à jour dans l'adoption des **lois de règlement** puisque la loi de règlement de l'année 2010 a été votée par le Parlement.

Concernant les collectivités locales, l'adoption, en juin 2011, du décret 2011-872 devrait permettre à la Cour des comptes, avec l'appui des Trésoreries Paieries Régionales (TPR) de procéder à un apurement administratif de leurs comptes de gestion. Il importe, toutefois, de noter des points faibles relevés par l'évaluation externe des performances, en matière de gestion des finances publiques (PEFA), la 2<sup>ème</sup> du genre réalisée en juin 2011, dont certains font encore peser des risques sur le maintien de la discipline budgétaire et sur les capacités de l'Etat à faire face à ses dépenses prioritaires. Il s'agit notamment :

- de l'importance des virements et transferts de crédits budgétaires occasionnés par un recours abusif aux décrets d'avances ;
- du manque d'exhaustivité des situations d'exécution budgétaire et des données financières (traitements et salaires des agents de l'Etat, service de la dette publique, dépenses effectuées sur ressources extérieures) ;
- de la prolifération des agences d'exécution bénéficiant de subventions de l'Etat ;
- des distorsions relevées dans les mécanismes de contraction des prêts et d'octroi de garantie et aval contrairement au règlement de l'UEMOA, en matière d'organisation et de gestion de la dette publique ;
- de l'accumulation du stock des arriérés d'impôts et l'absence d'un dispositif organisationnel entre la DGCPT et la DGID, de stratégie et de procédures d'apurement du passif.

Dans la dynamique de consolidation des efforts de **programmation pluriannuelle des dépenses** pour promouvoir une bonne gestion axée sur des résultats, une évolution significative a été notée en juillet 2011, conformément aux directives de l'UEMOA, notamment le renforcement (i) du CDSMT, à

travers le « **Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD)** » et (ii) du Cadre de Dépenses à Moyen Terme global devenu « **Document de Programmation Budgétaire Pluriannuel (DPBEP)** ». Six (6) nouveaux ministères ont été intégrés dans le *cadre de dépenses à moyen terme (CDMT)* en 2011, portant ainsi le nombre de **14 à 26 ministères sectoriels**. Il s'agit des ministères en charge de l'élevage, de l'intérieur, de l'habitat, de la construction et de l'hydraulique, de l'urbanisme et de l'assainissement, de la jeunesse, et des sports.

Pour promouvoir l'investissement privé et créer une adéquation du régime foncier et domanial avec les enjeux du développement économique et social, l'Etat du Sénégal a lancé une **réforme foncière** au moyen du projet de loi portant transformation des permis d'habiter et titres similaires en titres fonciers et du projet de loi portant organisation de la propriété foncière. Les projets de lois ont été approuvés et il reste à prendre des décrets d'application pour rendre les mesures effectives.

La mise en œuvre du plan de **modernisation de l'administration fiscale** se poursuit à travers le programme de réforme de la direction générale des impôts et des domaines (DGID) qui vise une réorganisation des services, une meilleure segmentation des contribuables, la mise en place d'un dispositif de taxation des petits contribuables plus efficace, le renforcement du recouvrement et la restructuration des services régionaux.

La **passation et l'exécution des marchés** ont connu une amélioration grâce à une meilleure maîtrise des procédures par les différents acteurs. Cependant, les réformes initiées durant le deuxième semestre de l'année 2011 et visant à soustraire certains programmes du contrôle de l'ARMP, constituent un recul par rapport aux objectifs de transparence et d'équité dans la gestion des affaires publiques.

Par ailleurs, les contreperformances observées dans l'exécution des budgets d'investissement des sous-secteurs de l'Education et de la Santé s'expliquent, en partie, par des difficultés liées à l'application des procédures de marché avec l'absence de plan annuel de passation des marchés mais aussi, aux problèmes de trésorerie qu'a connu l'Etat dans la gestion 2011 et qui ont entraîné le report de plusieurs investissements. Concernant la décentralisation du BCI qui a démarré avec la Loi de finances de 2006, elle n'a pas été une expérience réussie.

### **2.3.2- Gouvernance locale et décentralisation**

Pour faire face aux charges induites par le transfert de compétences et assurer un développement participatif, l'Etat met à la disposition des collectivités locales des fonds d'Equipeement des Collectivités Locales (FECL) et des fonds de dotation de la décentralisation (FDD). La répartition du FDD est effectuée sur la base de trois (03) nouveaux critères à savoir le critère de compensation, le critère de fonctionnement et le critère relatif à l'appui aux services de l'Etat.

Sous ce rapport, les FDD et les FECL sont alimentés par des prélèvements respectifs de 3,5% et 2% sur la TVA de l'année précédente, en application de la loi en vigueur. Le montant alloué aux collectivités locales au titre du FDD, en 2011, s'élève à **14 524 349 000 F CFA** (33,36% pour les régions, 32,87% pour les communes, 1,90% pour les communes d'arrondissement et 31,87% pour les communautés rurales), contre **14 484 578 000** en 2010. S'agissant du FECL, le montant s'élève à

**3 900 000 000 de F CFA** (14,74% pour les régions, 28,00% pour les communes, 7,08% pour les communes d'arrondissement et 50,18% pour les communautés rurales), contre **1 900 000 000 de F CFA** en 2010.

### 2.3.3- Gouvernance judiciaire et droits humains

Dans le domaine de **l'équité, de l'égalité et du genre**, des performances significatives ont été enregistrées depuis 2008 dans la représentation des femmes au niveau des instances de décisions nationales. En effet, la **proportion de femmes à l'Assemblée nationale, au Sénat, au Conseil économique et social et dans les différentes collectivités locales** a atteint respectivement 24%, 40%, 16% et 36%. Ces proportions devraient connaître une évolution positive avec l'application de la loi sur la parité.

Dans le **domaine de la Justice**, la mise en œuvre du programme sectoriel justice a permis d'améliorer le fonctionnement des cours et tribunaux. En matière **correctionnelle**, le **délai moyen de traitement des dossiers délictuels** passe de 6 mois en 2010, à 5 mois en 2011 (la cible est atteinte). Pour les **dossiers criminels**, le **délai moyen de traitement de la procédure**, antérieurement fixé à 3 ans, reste constant à 2 ans depuis 2009. Ce délai a considérablement diminué compte tenu de la suppression du caractère obligatoire de l'enquête de personnalité par l'adoption de la loi n°2008-50 du 23 septembre 2008 portant réforme de la Cour d'assises. Avec cette loi, le principe du double degré de juridiction en matière d'instruction des affaires criminelles a été supprimé.

### Conclusion partielle de l'axe 3

Dans le domaine de la promotion de la bonne gouvernance d'importants efforts ont été consentis par le Gouvernement, ce qui a permis au Sénégal d'être à jour par rapport aux directives de l'UEMOA, pour l'année 2011. Même si la gestion des finances publiques s'est beaucoup améliorée, des défis subsistent encore. C'est pourquoi, le gouvernement restera déterminé à ramener le déficit budgétaire en dessous de 4% du PIB, en 2015, afin d'assurer la viabilité des finances publiques et d'atteindre un solde budgétaire de base conforme au critère de convergence de l'UEMOA.

Concernant la **politique de développement local et de décentralisation** du Sénégal, des résultats positifs ont été enregistrés avec le renforcement des capacités des Collectivités locales. Ces dernières sont devenues la principale porte d'entrée pour les interventions de développement à la base. Cependant, il convient de souligner que les ressources financières allouées aux Collectivités locales, à travers notamment le FDD et le FECL, sont encore insuffisantes et ne permettent pas de couvrir l'ensemble des besoins en rapport avec les domaines de compétences transférées. Le renforcement des capacités des Collectivités locales constitue toujours une priorité pour l'Etat qui doit s'engager à lever les contraintes et à aller vers un approfondissement de la réforme de 1996 sur la décentralisation.

Dans le domaine de **l'équité et de l'égalité de genre**, des performances significatives ont été enregistrées, grâce à une volonté politique visant à réduire les disparités entre hommes et femmes. L'application de la loi sur la parité ainsi que l'intégration de la dimension genre dans les projets et programmes de développement constituent des leviers sur lesquels il va falloir activer en vue d'améliorer davantage la prise en charge des droits humains.

### III- Perspectives à court et moyen termes

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques sectorielles et régionales, des plages d'interventions fertiles sont identifiées dans cette partie. Le Gouvernement doit parvenir à ramener le déficit budgétaire dans des proportions acceptables afin d'assurer la viabilité des finances publiques et d'atteindre un solde budgétaire de base conforme au critère de convergence de l'UEMOA.

#### 3.1- Elargissement des bases d'une croissance forte et durable

La croissance de l'économie, à moyen terme, s'appuiera principalement sur les **sous-secteurs** de l'agriculture, des infrastructures de transport, de l'énergie et des mines.

Pour ce faire, il s'agira pour ce qui est du **sous-secteur agricole** (i) d'encadrer la production, (ii) de reconstituer qualitativement et quantitativement le capital semencier pour améliorer la productivité nationale et (iv) de promouvoir l'agro-industrie et le développement de la chaîne de valeur production-transformation-commercialisation.

S'agissant des **infrastructures de transport**, les perspectives retenues concernent: (i) le désenclavement des zones rurales, (ii) le renforcement des infrastructures routières et aériennes ainsi que leur interconnexion frontalière, (iii) l'amélioration de la compétitivité de la plateforme du Port autonome de Dakar et de la compagnie Sénégal Airlines pour optimiser la position géostratégique du Sénégal en matière de transports internationaux, (iv) la massification de l'emploi maritime à travers la mise en place d'un dispositif de formation sur les métiers de la mer et la réalisation de bureaux de placement des marins.

La poursuite de la restructuration du sous-secteur de l'**énergie** devra passer par: (i) la poursuite des réformes dans les segments électricité et hydrocarbures, (ii) l'augmentation des capacités de production, (iii) la modernisation du transport et de distribution de l'électricité sur le réseau interconnecté, (iv) l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de substitution d'énergie thermique et d'électrification par des sources d'énergie renouvelable et, (v) la promotion des échanges d'énergie électrique aux niveaux sous-régional et régional.

Par ailleurs, la valorisation du **potentiel minier** devrait permettre au sous secteur de jouer le rôle de locomotive du développement économique du pays en termes de création d'emplois directs et indirects. Il s'agira (i) de démarrer l'exploitation du potentiel de gisement d'or à Massawa, Golouma, Masato, et à Douta et, (ii) de renforcer l'exploitation du zircon dans la Grande Côte et les activités de l'unité de granulation du phosphate à Matam.

#### 3.2- Développement inclusif du capital humain

Le Sénégal a fourni d'importants efforts dans le développement de l'**éducation et de la formation**. Les résultats obtenus traduisent une avancée significative. Cependant, il importe de prendre en charge les contraintes relevées et de renforcer les interventions de sorte à pouvoir offrir des possibilités équitables d'éducation et d'apprentissage à tous les enfants, en prenant en compte les disparités

régionales. En termes d'actions concrètes, il s'agira de (i) créer les conditions d'une éducation de qualité à tous les niveaux, à travers l'amélioration de l'environnement pédagogique des apprentissages, la prise en compte des problèmes d'infrastructures et de ressources humaines d'encadrement, la formation initiale et continue des enseignants « craie en main »; (ii) promouvoir l'Équité dans l'accès à l'éducation en diversifiant les offres d'éducation; (iii) adapter la formation professionnelle aux besoins du marché de l'emploi; (iv) améliorer l'efficacité des dépenses d'éducation.

En matière de **santé et de nutrition**, le Sénégal a réalisé des progrès importants dans la réduction de la mortalité maternelle et infanto-juvénile via la mise en œuvre du Programme National de Développement Sanitaire (PNDS 2009-2018) et de la feuille de route pour l'accélération de la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelle et néonatale. Mais il reste encore des efforts à faire pour atteindre les OMD santé. Ainsi, satisfaire les besoins en soins de santé demande une approche globale et soutenue tendant à assurer l'accessibilité à des services de qualité.

Ainsi, il importe de (i) poursuivre les efforts pour la réduction de la mortalité néonatale et d'élargir l'accès aux soins de santé maternels et infantiles de qualité; (ii) prendre en compte le besoin en ressources humaines et leur répartition équitable sur l'ensemble du territoire national; (iii) renforcer les programmes de gratuité en faveur des groupes vulnérables et de lutte contre les grandes maladies (VIH/SIDA, paludisme entre autres).

Par rapport à la **protection sociale**, elle constitue aujourd'hui une grande priorité pour le Gouvernement du Sénégal qui compte mettre en œuvre l'Initiative pour un Socle de Protection Sociale (SPS) visant à garantir un meilleur accès aux services sociaux essentiels (santé, éducation, assainissement, eau, logement, nutrition, emploi...) et aux transferts sociaux pour les catégories sociales plus pauvres et les plus vulnérables. Les perspectives qui se dégagent visent à (i) assurer l'accès aux services sociaux de base et de protection aux enfants en situation de vulnérabilité, par le développement d'un paquet de services de qualité et par la consolidation et l'extension des mécanismes de transferts sociaux; (ii) promouvoir la participation sociale et l'autonomie de toutes les personnes handicapées, notamment par la mise en application de la *loi d'orientation sociale*; (iii) améliorer la prise en charge médicale des personnes vulnérables et des familles démunies par la mise en place d'un système de couverture maladie universelle; (iv) améliorer la sécurité sociale des travailleurs et étendre la protection sociale à l'ensemble des acteurs du secteur informel.

La situation de l'**emploi** comme déterminant important de l'inclusion sociale, demeure une priorité pour l'Etat qui reste déterminé et engagé à donner une nouvelle impulsion à la création d'emplois. Les actions seront davantage orientées vers la mise en place de stratégies mieux coordonnées de promotion de l'emploi des jeunes. Il s'agira, entre autres, de (i) soutenir l'auto-emploi des jeunes à travers la mise en place d'un programme d'appui au montage de projets et d'accompagnement des jeunes entrepreneurs ; (ii) renforcer le partenariat avec les employeurs du secteur privé pour faciliter l'insertion des jeunes diplômés.

### 3.3- Renforcement de la gouvernance

Dans le cadre de l'amélioration des finances publiques, il s'agira de poursuivre la mise en œuvre du PRBF (2012-2014) à travers: (i) le renforcement du processus de réalisation de programmation pluriannuelle; (ii) la consolidation des acquis en matière de reddition des comptes; (iii) l'amélioration de la prévisibilité et du contrôle de l'exécution du budget et, (iv) l'adoption de la réforme de la Cour des Comptes.

En matière de décentralisation et de gouvernance locale, il est nécessaire de corriger la fracture territoriale en prenant d'autres mesures plus hardies pour mieux asseoir les bases d'une gouvernance locale soucieuse d'un développement harmonieux des territoires. De ce point de vue, il importe de (i) faire le bilan de la décentralisation et de la régionalisation ; (ii) d'augmenter l'appui financier de l'Etat aux collectivités locales pour assurer une meilleure répartition du FDD et du FECL et, (iii) de doter les collectivités de ressources humaines adéquates, à travers la mise en place d'une fonction publique locale.

## Conclusion et Recommandations

L'évaluation des politiques publiques présente des résultats mitigés au niveau du cadre macroéconomique, avec une stagnation du niveau de pauvreté et du PIB par tête, mais également une baisse assez significative de la croissance de l'ordre de deux points par rapport à l'année précédente et aussi une augmentation du taux d'inflation et du déficit budgétaire global hors dons. Cette contreperformance des fondamentaux de notre économie s'explique, en partie, par un mauvais comportement du secteur primaire lié à une baisse de la production agricole qui a négativement impacté sur la croissance. Toutefois, elle a été atténuée par des résultats positifs enregistrés dans les sous-secteurs de l'élevage et du tourisme.

S'agissant des sous-secteurs d'appui à la production, des efforts considérables ont été consentis pour améliorer l'offre de transport et l'accès des populations aux services énergétiques. Cependant, l'amélioration de la qualité de vie des citoyens nécessite des actions soutenues dans les secteurs **d'appui à la production** (infrastructures de transport, énergie) qui demandent beaucoup d'investissements et une mise en œuvre des réformes institutionnelles.

**Pour ce qui est de la promotion de l'accès aux services sociaux** de base, des résultats appréciables ont été enregistrés avec une forte baisse de la mortalité chez les enfants de moins de cinq ans, une amélioration significative du taux d'accès à l'eau potable, une nette amélioration du taux d'achèvement du primaire et un maintien de la séroprévalence en dessous de 1%. Il convient de consolider les acquis tout en accélérant le rythme d'évolution des indicateurs liés à l'assainissement, à la mortalité maternelle.

**Sur le plan de la protection sociale et la gestion des risques et catastrophes**, l'Etat a consenti beaucoup d'efforts ces dernières années (plan sésame, lutte contre les inondations, hausse des pensions de retraite, plan ORSEC, etc.).

**Dans le domaine de la gouvernance et du renforcement des capacités**, les résultats sont probants pour ce qui est de l'amélioration de la gestion des finances publiques, de l'équité et de la transparence. Toutefois, il y a lieu de souligner que des défis restent à relever pour améliorer l'efficacité de la gestion publique.

La vision d'un Sénégal émergent est soutenue par une stratégie axée sur l'amélioration de la gestion publique et de l'environnement des affaires afin de permettre aux secteurs moteurs de croissance de fonctionner normalement et avec efficacité. Aussi, la consécration de l'Etat de droit et celle de la participation des citoyens aux affaires publiques constituent des gages de réussite de nos politiques publiques.

### **Au titre de la mise en œuvre des actions prioritaires**

- ☞ Maintenir les efforts sur l'accès aux services sociaux de base, notamment sur l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant, l'amélioration significative du taux d'achèvement du primaire, un meilleur accès des ménages urbains et ruraux à des infrastructures d'assainissement, l'accélération de l'accès à un habitat amélioré à travers la construction de logements sociaux ;
- ☞ améliorer l'efficacité et l'efficience de la dépense publique dans les sous-secteurs de l'éducation, de la santé ;
- ☞ réactualiser et mettre en œuvre la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) et poursuivre la mise en œuvre des programmes importants comme: le «Plan sésame (gratuité des soins pour les personnes âgées)», la subvention pour les maladies à soins coûteux, la gratuité de l'accouchement et de la césarienne, le développement des mutuelles de santé ou un dispositif de couverture maladie universelle;
- ☞ poursuivre la modernisation et la mise à niveau des infrastructures d'accompagnement (routes, ports et énergie) et assujettir les politiques publiques au respect des orientations de l'aménagement du territoire;
- ☞ améliorer la sécurité alimentaire à travers une augmentation des productions agro-sylvo-pastorales et asseoir une bonne politique de commercialisation des produits locaux,
- ☞ renforcer les capacités financières et techniques des collectivités locales pour la prise en charge des domaines de compétence transférés, notamment en ce qui concerne les sous-secteurs de l'éducation et de santé; et mettre à disposition à temps les fonds transférés par l'Etat. Les efforts de développement territorial doivent s'appuyer sur les potentialités de chaque région et sur leurs spécificités pour asseoir des pôles de développement économique.

### **Au titre du suivi de la mise en œuvre de la Politique économique**

- ☞ Favoriser une Gestion axée sur les Résultats (GAR) et renforcer le dispositif de suivi des performances dans tous les Ministères Techniques, en vue d'une meilleure planification des projets et programmes ;
- ☞ renforcer le système de programmation, de budgétisation, d'exécution et de suivi-évaluation des politiques publiques ;
- ☞ rendre opérationnel le dispositif institutionnel de suivi-évaluation du DPES en prenant les textes juridiques adéquats et en mettant à la disposition des organes (comités de suivi des indicateurs et du PAP, Comités régionaux de suivi, Comités sectoriels, Commissions d'acteurs) les moyens nécessaires à leur fonctionnement ;
- ☞ renforcer la mise en œuvre du schéma directeur de la statistique, en vue de permettre une meilleure organisation des systèmes statistiques sectoriels et de faciliter le renseignement des indicateurs.

# ANNEXES

**INEXE\_1 : Liste restreinte des indicateurs du DPES, Réalisations de 2011**

As- teurs / naines	Objectifs stratégiques	Indicateurs	Structures	Réalisations					Cibles					
				Référence	2008	2009	2010	2011	2011	2012	2013	2014	2015	
Cadre macro économique	Stabiliser le cadre macro économique	1. Taux de croissance ( en % ) du PIB réel (scénario optimiste)		2008	3,70%	2,10%	4,10%	2,60%	4,80%	5,80%	6,40%	6,70%	7%	
		2. Taux d'inflation annuel moyen (en %)		2008	5,80%	-0,90%	1,20%	3,40%	=<3%	=<3%	=<3%	=<3%	=<3%	
		3. Taux d'investissement global (en %)	DPEEMEF	2008	26,80%	23,00%	22,20%	22,40%	22,50%	22,80%	23,00%	23,20%	23,20%	
		4. Déficit budgétaire global hors dons en pourcentage du PIB (scénario optimiste)		2008	4,60%	4,80%	5,20%	6,50%	7,40%	6,30%	5,70%	4,60%	3,90%	
		5. Déficit du compte courant en pourcentage du PIB		2008	14,20%	6,70%	6,10%	9,20%	8,20%	8,50%	7,70%	7,60%	7,30%	
Conditions de vie des populations	Réduire la pauvreté monétaire et les inégalités	National		2006	48,30%			46,70%					<30%	
		Dakar		2006	28,10%			26,10%						<30%
		Autre Urbain		2006	41,40%			41,30%						<25%
		Rural		2006	59,00%			57,30%						<30%

Secteurs / Domaines	Objectifs stratégiques	Indicateurs	Structures	Réalizations						Cibles				
				Référence	2008	2009	2010	2011	2011	2011	2012	2013	2014	2015
Energie	Favoriser l'accès aux services énergétiques	7. Taux d'électrification rurale (en %)	SIE	2008	21,60%	23,80%	23,80%	25%	25%	27%	29%	30%	32%	
		8. Energie non distribuée à la clientèle (MW)	SIE/SENELEC	2008	103,97	89,69	177,05	267,3	-	-	-	-	-	
		9. Nombre de mégawatts mis en service (Puissance installée)		2008	698,5	684,55	686,5	827,5	836,5	1113,4	970,4	1095,4	1095,4	
Infrastructures et services de transport	Développer les infrastructures routières, ferroviaires et portuaires	10. Linéaire de routes construites (en Km)	AGERROUTE	2008	301,2	688,39	183	130	150	165	175	190	200	
				Non revêtues	2008	200	1105,7	176,5	65	85	125	135	140	170
		11. Linéaire de routes réhabilitées (en Km)	AGERROUTE	2008	83	209	140	102	150	160	175	185	200	
				Non revêtues	2008	77,48	144,5	60	30	100	125	150	160	180
Micro finance	Pérenniser l'offre de produits et services adaptés et diversifiés	12. Nombre de bénéficiaires de crédit des SFD	DRS-SFD	2008	914 597	1 352 287	1400565	1 542 230	1 789 977	2 227 667	1 789 977	2 227 667		
				2008	37,45%	38,40%	41,06%	42,10%	42,85%	44,71%	46,32%	62,98%	65,48%	
Agriculture	Augmenter la production et améliorer la productivité	13. Part des superficies irriguées sur les superficies irrigables	DAPSIMA	2008	1,757	1,869	1,768	1,099	1,957	2,035	2,117	2,21	2,289	
				2008	40,10%	18,00%	5,10%	-21,60%	3,40%	3,20%	4,40%	4,50%	4,70%	
		14. Production céréalière (en millions de tonnes)	DPEE/MEF	2008	40,10%	18,00%	5,10%	-21,60%	3,40%	3,20%	4,40%	4,50%	4,70%	

Secteurs / Domaines	Objectifs stratégiques	Indicateurs	Structures	Réalizations							Cibles				
				Référence	2008	2009	2010	2011	2011	2012	2013	2014	2015		
Élevage	Améliorer les productions animales	16. Quantité de viande et d'abats par an (en milliers de tonnes)		2008	152,255	166	177	193	196	209	223	233	243		
		17. Quantité de lait produite par an (en millions de litres)	DIREL/ME	2008	146	167	181	184	204	227	260	294	329		
Pêche et aquaculture	Gérer durablement les ressources halieutiques et restaurer les habitats	18. Niveau de biomasse des principaux stocks (en tonnes)	CEP/ MEM	2008	109391	Non déterminé (pas d'évaluation de stock)		0,6	Supérieur à 109 391	Cibles à fixer après une évaluation du stock prévue en 2011					
Hydraulique agricole	Valoriser les eaux souterraines pour l'Agriculture	19. Volume d'eaux souterraines mobilisées pour l'irrigation (en milliers de m <sup>3</sup> )	ANREVA, DGPRE	2010	réf. 2010	réf. 2010	920		1000	1200	1500	1800	2000		
Industrie	Accélérer le développement industriel endogène	20. Indice de la production industrielle	ANSD/MEF	2008	102,2	102,2	113,5	118,8	121,6	130,1	139,3	149,2	159,7		
Tourisme	Favoriser une meilleure structuration et présentation de l'offre touristique	21. Nombre d'entrées de touristes par an	DEPT/TOURISME	2008	866 700	810 000	842 400	1001314	945 000	992 000	1 041 600	1 094 000	1 149 000		
Culture	Accroître le volume et la qualité de la production culturelle	22. Volume financier des droits de propriété intellectuelle et artistique (en millions de FCFA)	BSDA	2008	342,45	345,77	420,5	401,5	496,25	580	725	906,25	1 132,81		

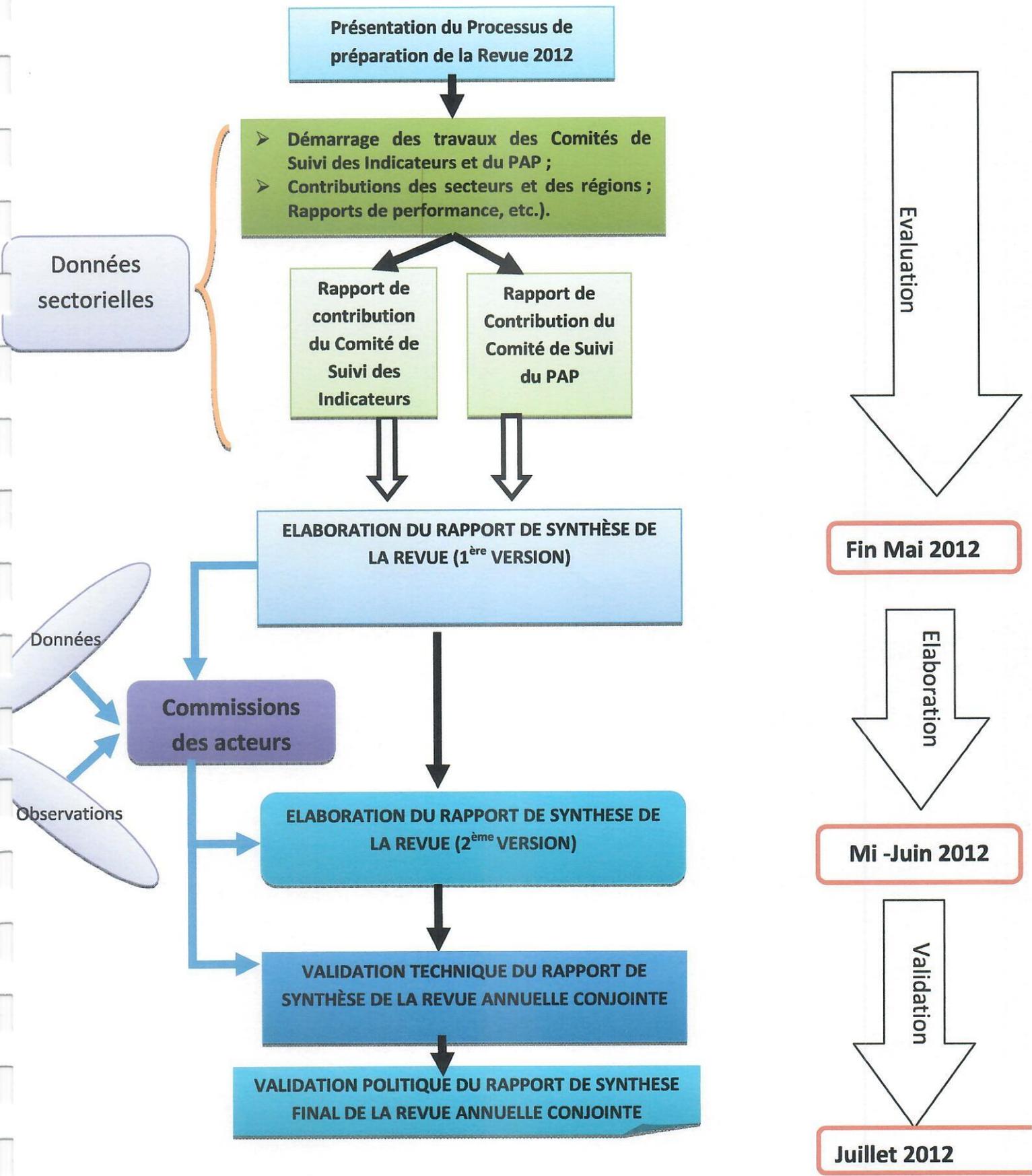
Secteurs / Domaines	Objectifs stratégiques	Indicateurs	Structures	Réalizations						Cibles				
				Référence	2008	2009	2010	2011	2011	2011	2012	2013	2014	2015
PME	Appuyer et accompagner les PME dans leur développement	23. Nombre de PME encadrées	ADEPME/PROMER/APIX	2008	810	739	945	1 339	1 050	1 150	1 250	1 350	1 450	
Commerce	Promouvoir les outils d'accès aux marchés régionaux et internationaux	24. Taux (en %) de croissance du volume des exportations	CRADES/Min. Commerce et ANSD	2008	10,56%	3,11%	22,74%	23%	>20%	>20%	>20%	>20%	27%	
Education et formation	Créer les conditions d'un achèvement du cycle primaire pour tous les enfants en âge scolaire	25. TBS au cycle élémentaire (en %)	National	2008	90,10%	92,50%	94,40%	93,90%	96%	98%	100%	103%	105,00%	
			Filles	2008	92,40%	95,90%	98,70%	98,60%	97%	99%	101%	104%	105,00%	
			Garçons	2008	88,00%	89,20%	90,30%	89,50%	95,00%	97%	99%	102%	104,00%	
		26. Taux d'achèvement au cycle primaire (en %)	National	2008	58,40%	59,60%	59,10%	66,50%	70,50%	75%	80%	85%	90,00%	
			Filles	2008	58,00%	60,40%	60,90%	70,80%	69,00%	74%	79%	84%	90,00%	
			Garçons	2008	58,80%	58,70%	57,40%	62,60%	71,80%	76%	80%	85%	90%	
	27. Taux brut d'admission au CI	National	2008	103,20%	110,40%	113,60%	112,97%	117,50%	123,60%	110,30%	110,30%	110,30%	110,20%	
		Filles	2008	106,40%	115,40%	119,10%	121,20%	123,90%	129,70%	109,70%	108,50%	108,50%	106,00%	
		Garçons	2008	100,10%	105,70%	108,50%	105,4	111,50%	117,70%	107,40%	108,00%	110,30%		
	Eradiquer l'analphabétisme et promouvoir les langues nationales	28. Nombre d'apprenants inscrits dans les classes	National	2008	2008	83 529	77 988	81 354	115 526	92 893	92 893	92 893	92 893	92 893
			Femmes	2008	2008	66 208	66 895	65 424	99 675	57 835	57 835	57 835	57 835	

S- teurs / aines	Objectifs stratégiques	Indicateurs		Structures	Réalizations						Cibles				
					Référence	2008	2009	2010	2011	2011	2012	2013	2014	2015	
	Promouvoir la formation professionnelle orientée vers le marché de l'emploi	29. Taux d'accroissement des effectifs de la Formation Professionnelle et Technique (en %)	National	DPRH / METFP	2009	réf. 2008	6,00%	4,00%	0,11%	13,00%	17,00%	21,00%	25,00%	29,00%	
			titre III		2008	87,70%	95,39%	91,14%	97%	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%	
	Améliorer l'efficacité de la dépense publique dans l'éducation	30. Taux d'exécution du budget de l'Education	titre V	DB/DGF	2008	60,08%	70,92%	86,27%	38%	85,00%	95,00%	85,00%	95,00%	85,00%	
					2008	ND	ND	75%	50%	80%	83%	85%	90%	95%	
Santé et nutrition	Réduire le fardeau de la morbidité et de la mortalité maternelles et infantile juvéniles	31. Taux (en %) de couverture CPN4		SNIS	2008	61%	67,00%	65,1% (EDS-5)	65%	70%	72%	75%	78%	80%	
					2008	80%	74%	62,8% (EDS-V)	-	85%	90%	93%	95%	≥95%	
					2008	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%	<1%	<1%	<1%	<1%	<1%	<1%
	Améliorer les performances du secteur de la santé en matière de prévention et de lutte contre les grandes maladies	34. Prévalence (en %) du VIH/SIDA dans la population		CNLS/SNIS	2008	9 252	12 249	14 408	18 032	14 225	16 444	18 649	20 961	23 318	
			35. Personnes vivant avec le VIH sous ARV		CNLS/SNIS	2008	93,91%	86,28%	96,43%	93,00%	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%
	Améliorer l'efficacité de la dépense publique dans la santé	36. Taux d'exécution du budget de la Santé	titre III		2008	104,60%	53,27%	86,28%	43%	85,00%	85,00%	85,00%	85,00%	85,00%	
			titre V	DB/DGF	2008										

is- teurs / naines	Objectifs stratégiques	Indicateurs	Structures	Réalizations						Cibles					
				Référence	2008	2009	2010	2011	2011	2012	2013	2014	2015		
Eau Potable et Assainissement (EPA)	Améliorer l'accès à l'eau potable des populations en milieu urbain et rural en quantité et en qualité suffisantes	Urbain	UCP/PEPAM	2008	98,00%	97,00%	98,50%	98,70%	99,00%	99,00%	99,00%	99,00%	99,00%	100,00%	
		Rural	UCP/PEPAM	2008	75,50%	73,60%	77,50%	80,10%	78,50%	80,00%	81,00%	82,00%			
Eau Potable et Assainissement (EPA)	Développer l'assainissement en milieu urbain et rural	Urbain	UCP/PEPAM	2008	63,40%	63,60%	63,10%	63,30%	70,30%	74,10%	76,10%	78,00%			
		Rural	UCP/PEPAM	2008	27,50%	28,90%	29,60%	34,30%	49,00%	57,00%	59,00%	63,00%			
Ressources Naturelles (EGRN)	Intensifier la lutte contre la tendance actuelle à la dégradation de l'environnement	39. Proportion (en %) de Plans de Gestion Environnementale (PGE) mis en œuvre et suivis (suivant EIE) dans le total de PGE	Ministère de l'Environnement	2008	17%	30,00%	60%	58%	65%	70%	75%	80%	85%		
				2008	1,25	0,78	0,96	≥ Ratio 2010	≥ Ratio 2011	≥ Ratio 2012	≥ Ratio 2013	≥ Ratio 2014			
Emploi	Promouvoir l'emploi dans les secteurs public, privé formel et informel	41. Taux (en %) d'activité	Direction Emploi	2008	56,40%	59,40%	62,70%	53,97%	66,10%	68,00%	71,00%	73,20%	75,00%		
				2008	22%	22%	21%	21%	21%	18%	16%	15%			
				2008	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	9,40%	8,90%	8,40%	8,00%		
Protection sociale	Étendre la protection sociale au secteur informel, rural et aux groupes vulnérables	44. Budget social en pourcentage du PIB	Ministère du travail	2009	Une étude est en cours pour s'accorder sur la méthodologie						ND	Une étude est en cours pour s'accorder sur la méthodologie			

Indicateurs	Structures	Réalisations						Cibles				
		Référence	2008	2009	2010	2011	2011	2012	2013	2014	2015	
Renforcer la protection sociale et économique des groupes vulnérables	SNIS/CAFSP	2010	réf.2010	réf.2010	4,35%		5,15%	13,62%	27,70%	46,32%	61,21%	
		2009	réf.2009	15 000	35 000	49 314	50 000	60 000	75 000	85 000	100 000	
Renforcer la discipline budgétaire	DGF	2010				72%		50%	60%	75%	85%	
		2010	réf.2010	réf.2010	oui							
Renforcer l'efficacité de la justice	DACC (Dir, Aff., Crim. et de grâces)	2008	6 mois	6 mois	6 mois	5 mois						
		2008	3 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	
Accroître les responsabilités et renforcer les capacités des collectivités locales pour la promotion du développement économique local durable	DB/DGPT/MEF	2008	2,83 mois	2,83 (25 mais 2009)	< 3 mois							
		2010										
Décentralisation	MDCL	2010										

ANNEXE\_2 : Processus de la revue 2012 du DPES

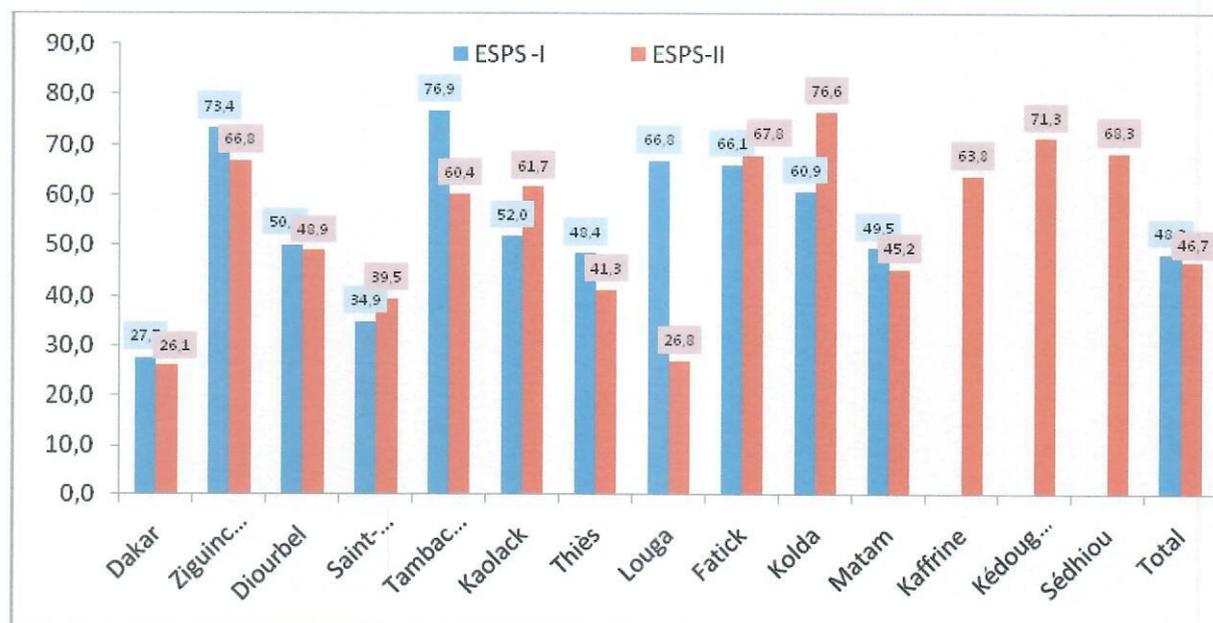


### ANNEXE\_3 : Evolution des Effectifs/ région de la FPT

ACADEMIES	PUBLIC						PRIVE					
	2007	2008	2009	2010	2011	Taux accr public	2007	2008	2009	2010	2011	taux accr privé
Dakar	6855	6925	7412	7514	7755	3,21%	14956	16119	16391	15501	15715	1,38%
Diourbel	903	1162	1244	1402	1468	4,71%	128	127	88	271	233	-14,02%
Fatick	259	272	281	442	609	37,78%	0	0	0	38	0	-100,00%
Kaolack	1249	1284	1374	1055	1162	10,14%	260	303	265	374	544	45,45%
Kolda	387	379	406	422	546	29,38%	7	115	105	114	53	-53,51%
Louga	293	260	278	277	292	5,42%	144	143	138	94	56	-40,43%
Matam	171	221	228	347	317	-8,65%	0	0	0	0		
St Louis	1476	1378	1475	1982	1588	-19,88%	400	442	405	478	467	-2,30%
Tambacounda	820	825	852	789	860	9,00%	0	0	0	122	163	33,61%
Thiès	1434	1340	1434	1525	2062	35,21%	1802	1995	2011	2815	2145	-23,80%
Ziguinchor	747	851	911	900	1040	15,56%	517	614	602	1011	441	-56,38%
<b>TOTAL</b>	<b>14594</b>	<b>14897</b>	<b>15896</b>	<b>16655</b>	<b>17699</b>	<b>6,27%</b>	<b>18274</b>	<b>19858</b>	<b>20005</b>	<b>20818</b>	<b>19817</b>	<b>-4,81%</b>

Source : Annuaire statistique de la FPT 2011

### ANNEXE\_4 : Incidence de la pauvreté selon les régions



Source : ESPS-II, ANSD 2012